



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Budget général

**PROGRAMME 105**

Action de la France en Europe et dans le monde



**2024**

PROGRAMME 105  
**Action de la France en Europe et dans le  
monde**

---

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme 105	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

*Directeur général des affaires politiques et de sécurité*

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 réunit 60 % des emplois et 31 % des crédits dévolus au MEAE pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France. Trois objectifs complémentaires lui sont assignés :

**1 - « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français »** : y concourent les actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (38,9 M€); la sécurité de l'ensemble des réseaux français à l'étranger et la protection des communautés françaises assurée par le centre de crise et de soutien (5,1 M€) ; la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique (79 M€) et de la direction de l'immobilier et de la logistique (142 M€) ;

**2 - « Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe »** : le financement de plus de quatre-vingt organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux (928 M€) marque notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). L'Europe constitue notre premier cercle d'influence et une priorité.

**3 - « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité »** : Le Programme 105 porte les crédits de fonctionnement des directions conduisant notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne) et des services qui soutiennent l'action diplomatique (notamment presse et communication, protocole), ainsi que toutes les fonctions support assurant la bonne articulation des ressources humaines et des moyens (administration générale, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique...). Il assure le fonctionnement du réseau diplomatique (311,3 M€) indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux.

En 2024, parmi les enjeux prioritaires mobilisant le ministère et son réseau diplomatique figureront : le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.) sur les équilibres en Europe et à l'échelle du monde, la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'accompagnement à la résolution des crises, ainsi que la lutte contre les menaces transversales dont certaines affectent directement la vie des Français et notre souveraineté économique (cyber sécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.). Les enseignements de la pandémie de COVID-19 nous amènent à renforcer nos efforts sur la gouvernance internationale des sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique).

L'action du MEAE se déclinera en 2024 également aux niveaux de priorités régionales et bilatérales :

- **En Afrique**, le ministère poursuivra la mise en œuvre des engagements du Président de la République visant à bâtir une nouvelle relation équilibrée, réciproque et responsable avec nos partenaires africains, dans la continuité des discours du 28 novembre 2017 et du 27 février 2023 ainsi que du nouveau sommet Afrique-France du 8 octobre 2021. Cette volonté se traduira par le soutien à la jeunesse africaine et à des projets visibles et proches du terrain. Le ministère s'attachera à entretenir le dialogue avec nos partenaires africains sur nos sujets d'intérêt commun, notamment l'État de droit, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'investissement solidaire et durable, la déclinaison d'un nouveau pacte financier mondial pour

financer la transition écologique et la sortie de la pauvreté, le renforcement des systèmes alimentaires ou encore l'accompagnement de l'entrepreneuriat en Afrique. Enfin, le ministère continuera de mettre sa diplomatie au service de la paix, face aux crises et aux menaces des groupes terroristes, en appui de l'action de l'Union africaine et des organisations régionales africaines et dans le cadre de celle de l'Organisation des Nations unies.

- **En Afrique du Nord et au Moyen-Orient**, le ministère renforcera notre action de stabilisation dans le cadre des crises multiformes qui touchent la région, notamment en Libye, en Syrie, au Liban, au Yémen, au Sahara occidental et en Palestine ; il continuera de soutenir les acquis démocratiques et les réformes économiques en Tunisie et en Irak et poursuivra nos efforts diplomatiques de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien, contre les actions déstabilisatrices de l'Iran dans la région, ainsi que pour la libération de nos ressortissants détenus en Iran.
- **En Amérique** du Nord, la relation avec les États-Unis reste prioritaire mais celle avec le Canada pourra être dynamisée par l'organisation d'un conseil des ministres franco-canadien et la poursuite de l'année franco-québécoise de l'innovation. Avec les **pays d'Amérique latine et des caraïbes**, notre diplomatie continuera de contribuer à la recherche d'une sortie de crise au Venezuela, ainsi qu'à la facilitation du dialogue entre le gouvernement et l'opposition en Haïti et aux efforts multilatéraux pour parvenir à retrouver un niveau de sécurité acceptable dans le pays. Nous approfondirons notre engagement sur le climat et la biodiversité en vue de la conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC 3), coprésidée par la France et le Costa Rica.
- **En Asie**, le MEAE s'attachera à approfondir nos partenariats, en particulier avec l'Inde, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie, ainsi qu'à célébrer le soixantième anniversaire des relations diplomatiques avec la Chine tout en maintenant le cadre européen de mars 2019 et un dialogue exigeant dans la relation avec Pékin. Nous renforcerons notre présence dans l'Indopacifique, en particulier avec l'ouverture d'une ambassade bilatérale aux Samoa et le développement de la relation avec l'association de nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la mise en œuvre du partenariat de dialogue France-ASEAN.
- **En Europe continentale**, la priorité de la France est le soutien civil et militaire à l'Ukraine face à l'agression de la Russie et la contribution, avec notamment les partenaires de l'UE et du G7 et en relation avec d'autres acteurs (pays du G20, pays africains, asiatiques et golfeques), à une solution diplomatique au conflit, juste et durable et reposant sur les principes de la charte des Nations unies ; le ministère poursuivra également ses efforts pour la résolution des crises par l'accompagnement de la négociation d'un traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi que du dialogue entre la Serbie et le Kosovo ; l'accent sera par ailleurs mis sur l'élargissement de l'Union européenne par l'accompagnement sur le chemin des réformes de l'Ukraine, la Moldavie et la Bosnie-Herzégovine, qui se sont vu octroyer le statut de pays candidat, ainsi que sur la diplomatie économique en Asie centrale, notamment au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

**Sur le plan européen**, les efforts porteront sur la préparation du nouveau cycle programmatique et législatif suite au renouvellement des institutions après les élections de juin. Nos 3 grandes priorités seront le maintien de notre soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions ; la poursuite des transformations que l'UE a engagé, notamment l'agenda de Versailles, l'autonomie stratégique, la doctrine de sécurité économique, les sommets de la CPE ainsi que la préparation de l'élargissement ; la finalisation, dans le cadre de la session parlementaire en cours, des dossiers clés, tels que le Pacte Asile-Migrations, la réforme du marché de l'énergie ou le Paquet « Ajustement à l'objectif 55 ».

L'engagement du MEAE sur **les questions stratégiques et de sécurité**, notamment via l'OTAN, l'Europe de la défense et l'accompagnement de nos opérations militaires extérieures, se poursuivra en 2024 autour des actions suivantes, en lien avec le Ministère des armées et les services concernés :

- soutien à l'Ukraine et identification de pistes d'action pour préserver la stabilité stratégique;
- mise en œuvre des priorités de l'UE (Boussole stratégique, investissements européens dans les capacités de défense), de la coopération avec l'OTAN et des décisions OTAN ;

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme 105	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

- notre redéploiement au Sahel, le dialogue de sécurité dans le Golfe, notre présence en Indopacifique, ainsi que la mise en œuvre de notre stratégie indopacifique ;
- lutte contre le financement du terrorisme, son utilisation d'internet
- lutte contre les manipulations de l'information ;
- renforcement de la stabilité dans le cyberspace et du pilier cyber de la solidarité et de la souveraineté numérique européennes, lutte contre la prolifération des armes cyber et la cybercriminalité ;
- lutte contre la criminalité organisée, les stupéfiants, la traite des êtres humains et la criminalité environnementale ;
- renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et des conventions sur l'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques ;
- défi des trafics des armes légères et de petit calibre et du recours aux armes explosives en zones peuplées ou aux systèmes d'armes létaux autonomes ;
- préservation du cadre et des acquis de l'OSCE ;

Enfin, conformément à l'Agenda de la transformation dont les axes ont été formulés par le Président de la République, les moyens du programme 105 (+8,8 % de crédits) seront mobilisés pour le renforcement des capacités d'analyse et d'anticipation, d'influence et de communication, ainsi que de gestion de crise. Des investissements structurels seront poursuivis en matière de modernisation numérique, d'immobilier et de sécurité, en particulier du réseau à l'étranger.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français**

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

**OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique**

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

**OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité**

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Objectifs et indicateurs de performance

Programme n°  
105

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
105

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

### INDICATEUR

1.1 - Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	90	91	94	94	95	95
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	4200	4 750	4 750	4 700	4700
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	7	7,4	7,8	8	8

#### Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (Direction de la coopération de sécurité et de défense).

Mode de calcul : « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés

Mode de calcul : « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

Mode de calcul : « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

##### 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

La programmation initiale et les délégations de crédits qui l'accompagnent constituent le mode d'évaluation retenu des « objectifs fixés ». Les crédits non utilisés par les postes sont le moyen retenu pour évaluer la non-satisfaction des objectifs validés en programmation initiale.

La cible pour 2023 et 2024 est de 94 %.

Les actions conduites en 2023 ont permis de mettre en œuvre les orientations prises dans le cadre des orientations du CODIR et des stratégies régionales et thématiques.

Ainsi, en zone Afrique subsaharienne, l'année 2023 fut l'occasion de concrétiser certains projets et notamment :

- l'installation de l'École d'administration des forces de défense à Libreville, au Gabon (recréation de l'école militaire d'administration).
- la création de l'ENVR Gestion coordonnée des frontières (GCF) appelée ensuite « Académie des frontières » à Niamey, au Niger.
- L'internationalisation effective de la gouvernance de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) d'Abidjan.

La succession de coups d'États dans la zone sahélienne a conduit, après le Mali en 2022, à retirer l'essentiel du dispositif de la DCSD au Burkina Faso. Des questions similaires se posent au Niger.

En zone Indopacifique, l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet d'école régionale de sécurité et sûreté maritimes (« Regional Maritime Security and Safety School ») au Sri Lanka. Le projet d'école régionale de sécurité maritime dans ce pays permettrait de répondre aux enjeux maritimes de la région et de favoriser l'intégration entre les acteurs de la zone.

En zone ANMO, la DCSD a mené une politique de consolidation de ces points d'appui (EAU, Jordanie, Liban). Ainsi, deux nouveaux postes de coopérants ont été créés en Jordanie (sécurité civile, garde royale) et la DCSD a notamment accompagné la montée en puissance du Centre de réception des alertes et de coordination des secours en mer (JRCC) au Liban.

La coopération de défense avec les pays du Golfe, essentiellement centrée sur la relation d'armement est demeurée pérenne, permettant d'envisager de futurs contrats (Qatar).

En zone Europe continentale, il a été décidé d'ouvrir une action de coopération en matière de protection civile en appui de l'Ukraine. L'effort en faveur de la coopération de défense et de sécurité dans les Balkans occidentaux a été poursuivi et accentué (élargissement du programme EVOFINDER à la Moldavie et développement de l'école régionale cyber C3BO).

### **1.1.2 « Coût unitaire des formations par élève »**

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. À l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des Écoles Nationales à Vocation Régionale (17). Les formations et stages représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction. Dispensées localement, elles sont d'un coût inférieur à celles suivies en France.

Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire d'une formation ou d'un stage. La prévision pour 2023 et 2024 est de 4750 €, cette direction constatant depuis 2022 une augmentation générale significative des coûts dans un contexte inflationniste, particulièrement sensible sur la partie transport des stagiaires. La prévision pour 2025 est réalisée sur la base d'un contexte inflationniste stabilisé et d'une maîtrise des coûts interne.

### **1.1.3 « Part de femmes participants aux formations »**

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, cette direction a souhaité se doter d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'une formation ou d'un stage financée par la DCSD.



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
105

L'objectif à atteindre est une hausse progressive de ce taux à partir d'un point bas qui s'explique essentiellement par la faible représentation des femmes au sein des structures de Défense, de sécurité intérieure ou de protection civile de nombreux États partenaires.

Les prévisions pour 2023 et 2024 sont respectivement de 7,4 % et 7,8 %, cette direction ayant constaté une réaction positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes au titre des formations financées. La tendance observée devrait se poursuivre en 2025, sur une trajectoire de hausse moins prononcée.

**INDICATEUR****1.2 - Veiller à la sécurité des Français à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	63 069 166	39 185 000	30 000 000	25 000 000	27 000 000	30 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	100	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	66	27	60	60	60	60

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

**Mode de calcul :**

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio localisés-signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent »

**JUSTIFICATION DES CIBLES****1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »**

L'année 2022 confirme la bonne tenue du nombre de consultations (près de 40 millions), même si elle marque une décade par rapport aux résultats de 2021.

Avec 63 millions de consultations, 2021 avait constitué une année record marquée par la pandémie de la Covid et les besoins accrus d'informations sur les conditions de voyages.

Pour 2023, le MEAE anticipe un nombre de consultations aux alentours de 25 millions, pour revenir à l'étiage d'avant Covid. Ce résultat, même s'il est en baisse, constitue toujours un chiffre conséquent pour un site de service public.

Grâce à la qualité du service fourni, reconnue par la certification AFNOR ISO-9001-2015, et à une communication éprouvée, le MEAE entend continuer à améliorer son service des Conseils aux voyageurs pour en faire un site connu et reconnu par un maximum de Français.

**1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »**

Cet indicateur constitue un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2023, la survenance de la crise au Soudan au mois d'avril a été l'occasion de tester la viabilité de cet indicateur. Les opérations menées par le CDCS en lien avec le ministère des Armées ont permis d'évacuer un total de 214 Français et ayants-droit (209 par voie aérienne et 5 par voie maritime) depuis le territoire soudanais. Tous les compatriotes s'étant signalés de différentes manières au CDCS ou à notre ambassade à Khartoum ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Il en résulte un taux de 100 % pour cet indicateur, rapporté à cette crise.

La cible pour 2023 et les années à venir demeure d'approcher le plus possible d'un objectif de 100 %. La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger dans le temps.

### 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au plus court. Cet indicateur, introduit lors du PAP 2020, a été évalué sur 2021, 2022 et les 8 premiers mois de 2023 lors de plusieurs crises ayant nécessité l'ouverture d'une réponse téléphonique :

- Crise en Turquie (catastrophe naturelle - février 2023) :

Lors du tremblement de terre qui a frappé le Sud de la Turquie, la réponse téléphonique du poste a été basculée de 19h à 5h sur le Quart-veille du CDCS durant 5 jours, du 8 au 13 février. L'indicateur est donc impossible à remplir, les appels relatifs à la crise étant indiscernables des appels tiers reçus par le Quart-veille.

- Crise au Soudan (conflit - avril 2023) :

Au Soudan, la communauté française a subi les affrontements entre l'armée régulière (FAS) et les forces paramilitaires des RFS sans en être la cible. En conséquence, l'effort s'est porté sur l'évacuation de ladite communauté en priorité. Compte-tenu de la bonne connaissance du poste de sa communauté, des appels ont été passés vers les personnes, et une réponse téléphonique n'a été ouverte que durant 2 jours, les 22 et 23 avril. Sur ces deux jours, le temps d'attente moyen a été de 8 secondes pour les 204 appelants.

- Crise au Niger (Coup d'état - août 2023) :

Compte-tenu de la dégradation du climat sécuritaire au Niger à la suite du coup d'état du 26 juillet 2023, la décision d'évacuer la communauté française a été prise par nos autorités politiques, avec l'envoi, dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août, d'un message à destination de nos ressortissants les invitant à se rendre à l'aéroport de Niamey. Une réponse téléphonique a donc été mise en place sur la période couvrant l'évacuation de notre communauté, de la nuit du 1<sup>er</sup> août au 2 août au soir. Sur cette période, 346 appels ont été reçus, avec un temps d'attente moyen de 18 secondes.

On observe que lors de crises courtes, sur 1 ou 2 jours, le temps d'attente est très faible, mais qu'il a tendance à augmenter lorsque les crises durent. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette variation :

- changement du message d'accueil du serveur vocal interactif,
- mobilisation moindre du vivier,

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
105		

- basculement des agents de la réponse téléphonique vers le pôle communautés protégées au moment de la mise en place des opérations d'évacuation,
- durée des appels plus longue du fait d'une proportion importante d'appels en provenance de cas complexes (santé, identité, etc.),
- temps passé à préciser les coordonnées et localisations des appelants,
- appels chronophages nécessitant un soutien psychologique important, en vue de conseiller et rassurer des appelants stressés par rapport à la situation qui dure ou est traumatique.

Le retour d'expérience a incité le CDCS à s'engager dans une réflexion d'amélioration du dispositif, tant du point de vue technique qu'humain, afin de répondre toujours au mieux aux attentes de nos compatriotes. En conséquence, le CDCS souhaite conserver la cible de 60 secondes de temps moyen d'attente d'un appelant, qui a succédé à la cible de 20 secondes, en vigueur de 2020 à 2022, systématiquement dépassée.

**OBJECTIF mission****2 - Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique****AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES**

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2024 :

- la 6<sup>e</sup> Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE-6) qui aura lieu au siège de l'ONU à Nairobi en février ;
- la 16<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- la 29<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
- la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée à Vienne en octobre ;
- plusieurs sessions de l'Intergovernmental negotiating body (INB) organisées par l'OMS en préparation du Traité pandémie ;
- l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) en mai 2024 ;
- la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2024, qui donnera lieu au Sommet de l'avenir, porté par le Secrétariat Général des Nations unies et conduira à l'adoption d'une importante déclaration politique ;
- les sessions du Conseil des droits de l'Homme à Genève.

**AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2024 à l'occasion des échéances suivantes :

- Renforcement de l'architecture multilatérale de santé : suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, deux négociations majeures pour renforcer la préparation et la réponse aux pandémies : (i) la révision du Règlement

- sanitaire international, qui est la pierre angulaire du système de sécurité sanitaire international ; (ii) un nouvel accord international sur les pandémies, qui viendra compléter le Règlement sanitaire international. Ces deux négociations doivent aboutir lors de l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024. En parallèle, la France participe activement au groupe de travail de l'OMS sur le renforcement de la gouvernance.
- Première conférence générale de l'organisation internationale des aides à la navigation maritime envisagée au 2<sup>e</sup> semestre 2024 (la France est État hôte de cette organisation et État dépositaire de la Convention, elle accompagne la transformation de l'AIMS en organisation internationale).
  - 25 Juillet 2024 : Sommet du développement durable olympique en marge des JO sur les thèmes « sport, santé, alimentation ».
  - Octobre 2024 : Sommet de la Francophonie.

### **AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE**

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

L'année 2024 sera, au plan politique, marquée par les **élections européennes de juin 2024**. Le renouvellement des institutions se traduira, à terme, par le lancement d'un nouveau cycle, notamment programmatique et législatif, qu'il conviendra de préparer avec beaucoup d'attention.

Dans cette attente, les efforts porteront sur la mise en œuvre de trois grandes priorités :

- Maintenir, **dans toutes ses dimensions** (militaire, humanitaire, financière y compris reconstruction et préparation à l'élargissement, lutte contre l'impunité, mise en œuvre des sanctions contre la Russie et lutte contre leur contournement, etc), notre **soutien indéfectible à l'Ukraine** ;
- **poursuivre avec détermination les transformations que l'UE a déjà engagées**, notamment : la mise en œuvre accélérée de **l'agenda de Versailles** et le renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégiques européennes ; la mise en œuvre de la doctrine de **sécurité économique**, appelée de ses vœux par le Président de la République dans son discours à l'institut Nexus aux Pays-Bas en avril 2023 ; le resserrement des liens de la « famille » européenne, autour des **Sommets de la CPE** ; la préparation de l'UE à **l'élargissement**, dans le cadre du discours prononcé par le Président de la République au Sommet Globsec à Bratislava en mai 2023 ;
- Finaliser, dans le cadre de la session parlementaire en cours, les dossiers clés, tels que le **Pacte Asile-Migrations, la réforme du marché de l'énergie ou encore le paquet "Ajustement à l'objectif 55** » ;

**La Direction de l'Union européenne** sera réorganisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, autour de quatre services de taille comparable, deux en charge des affaires européennes et deux en charge des affaires bilatérales, avec une répartition claire des compétences dans le cadre de missions opérationnelles. Cette réforme, qui s'inscrit dans le cadre des EGD et de la modernisation du ministère, permettra, en préparation de cette année décisive, de mettre davantage l'accent sur l'anticipation et l'analyse politique, et de renforcer les synergies entre les différents pôles d'expertise. Dans ce contexte, une réflexion sera conduite sur une adaptation éventuelle des indicateurs d'activité et de performance.

## **INDICATEUR mission**

### **2.1 - Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	33	67	8	8	8	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux	%	5,4	5,1	5,4	5,2	5,2	5,2

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
105

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
français et comparaison avec autres effectifs							
Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	40	50

### Précisions méthodologiques

#### Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI).  
Protocole - sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction (PRO-LIT).

#### Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » :

Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres, à partir des données disponibles sur la base HR insight de l'ONU pour 2021 et 2022. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

Sous-indicateur 2.1.3 « Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement » :

Valeur de l'indicateur = (Nombre d'évènements dans l'année écoulée pour lesquels l'obtention du label « égalité femmes-hommes » a été proposée au SG) / (nombre d'évènements ayant été organisés dans l'année par le Protocole) \* 100.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La cible 2024 est tributaire de l'évolution de la situation internationale. Un renforcement des besoins opérationnels, et donc humains et financiers, de certaines OMP est anticipé (MINUSCA, MINUSS), tandis que la mission de la MINUSMA sera close au 31 décembre 2023 et entamera sa phase de liquidation, ce qui aura un impact sur le budget. Une baisse potentielle des effectifs de la MONUSCO pourrait cependant intervenir.

### Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Pour la quatrième année consécutive, la France est le troisième pays le plus représenté en termes de cadres au sein du Secrétariat des Nations unies à New York. En particulier, 10 postes de direction (D1/D2) y sont actuellement occupés par des Français, dont 4 par des femmes, ainsi qu'1 poste de secrétaire général adjoint (USG) au Département des Opérations de Paix et 1 sous-secrétaire général (ASG) à la MONUSCO.

### Sous-indicateur 2.1.3. « Part des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement »

L'objectif est de déployer un indicateur permettant de progresser encore vers l'égalité femmes-hommes en mesurant les actions engagées en ce sens lors des événements internationaux organisés par le MEAE.

L'indicateur mesurera à ce stade les propositions faites aux Secrétaires généraux des événements internationaux d'agir en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

S'agissant d'un indicateur en création, il n'est pas encore possible de fournir d'éventuels résultats déjà obtenus. La nouveauté de cet indicateur est aussi un élément de justification des cibles qui ont été définies. La cible de 20 % en 2023 reflète ce contexte.

## INDICATEUR

### 2.2 - Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	145	300	150	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	1000	900	1000	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	20	20	20	20	20

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE)

#### Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne comme les notes « Flash » sur l'ensemble des questions européennes, les fiches faites pour les différentes autorités et les instructions validées pour le COPS et les groupes du Conseil.

Sous-indicateur 2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, les dossiers préparés pour des échéances de type COMEX ou CDSN et les notes COVID.

Sous-indicateur 3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### **Sous-indicateur 2.2.1 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »**

La poursuite du soutien indéfectible à l'Ukraine, notamment l'accompagnement de sa reconstruction, la préparation à l'élargissement de l'UE, les crises internationales, la clôture du programme législatif de la Commission actuelle et la préparation du prochain cycle, ainsi que les nombreuses échéances liées à la réforme de l'Union européenne et à la mise en œuvre de ses priorités politiques (sécurité économique, autonomie stratégique, migrations, enjeux budgétaires et de gouvernance, etc.) devraient entraîner le maintien d'un niveau d'activité élevé.

### **Sous-indicateur 2.2.2 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »**

Dans le contexte de l'élargissement et de la réforme de l'Union européenne, ainsi que celui de la préparation de la nouvelle Commission, les échanges bilatéraux se poursuivront à un rythme soutenu. L'agenda bilatéral sera également marqué par la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle des traités bilatéraux signés ces dernières années avec nos partenaires et voisins (Allemagne, Italie, Espagne notamment) et par un engagement renforcé avec les partenaires d'Europe centrale, balte et orientale.

### **Sous-indicateur 2.2.3 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »**

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
105

L'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc ; CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport, CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (notamment : CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle).

L'Ambassadeur pour la coopération frontalière participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur chaque année est estimé à 20.

**INDICATEUR****2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,98	3,44	3,51	3,33	3,33	3,33
Pourcentage d'évènements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	40	50

**Précisions méthodologiques**Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI).  
Protocole - sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction (PRO-LIT).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

Sous-indicateur 2.3.2 « Pourcentage d'évènements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement » :

Valeur de l'indicateur = (Nombre d'évènements dans l'année écoulée pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au SG) / (nombre d'évènements ayant été organisés dans l'année par le Protocole) \* 100 « Budget vert au sein des évènements internationaux du MEAE ». % par rapport au budget dédié à l'organisation d'évènements internationaux au MEAE.

**JUSTIFICATION DES CIBLES****Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

La baisse de la cible en 2024 par rapport à la prévision du PAP 2023 est principalement imputable à l'augmentation sensible de l'assiette des contributions internationales. En effet, une hausse de 76,2 M€ a été inscrite en 2024 au titre de la quote-part du ministère au financement de la Facilité européenne pour la paix.

**Sous-indicateur 2.3.2 « Pourcentage d'évènements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification 20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement »**

L'objectif est de mettre en place un indicateur permettant de mesurer l'impact environnemental de nos actions, au regard des six critères [1] du budget vert.

L'indicateur mesurera à ce stade les propositions faites aux Secrétaires généraux des événements internationaux d'agir en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

S'agissant d'un indicateur en création, il n'est pas encore possible de fournir d'éventuels résultats déjà obtenus. La nouveauté de cet indicateur est aussi un élément de justification des cibles qui ont été définies. La cible de 20 % en 2023 reflète ce contexte.

[1] P.M : les 6 critères du budget vert sont les suivants : 1. L'action contre le changement climatique ; 2. L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ; 3. La gestion de la ressource en eau ; 4. L'économie circulaire, les déchets et la prévention des risques technologiques ; 5. L'action contre les pollutions ; 6. La biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

## OBJECTIF

### 3 - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat.

Le troisième objectif présente trois indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

## INDICATEUR transversal \*

### 3.1 - Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	14,6	14,7	14,9	14,9	14,9	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	11,49	11,20	10,41	11,08	11,18	11,38
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	22,58	21,61	35,67	43,55	47,69	48,22

#### Précisions méthodologiques

**Source des données :** Direction de l'immobilier et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières.

#### Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m<sup>2</sup> se décompose en 41 269 m<sup>2</sup> pour l'administration centrale et 57 258 m<sup>2</sup> pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
105		

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m<sup>2</sup> pour la France et 1 574 171 m<sup>2</sup> pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

**JUSTIFICATION DES CIBLES****Sous-indicateur 1 - « Ratio SUN / Poste de travail »**

Les cibles 2024 à 2026 se fondent sur une SUN constante par rapport à la cible 2023. La SUN devrait commencer à diminuer à horizon 2028 grâce au projet d'extension/réhabilitation de l'aile des archives au Quai d'Orsay qui permettra le regroupement de services et la rationalisation des espaces. Il faut, toutefois, noter que de nombreux postes diplomatiques et consulaires sont implantés dans des bâtiments historiques ne permettant pas une rationalisation optimale des surfaces.

**Sous-indicateur 2 - « Ratio entretien courant / SUB »**

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les sites en France (8,5 M€) et dans l'ensemble des postes à l'étranger (10,3 M€).

Cette activité concerne les petits travaux liés à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les travaux urgents indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie, etc.). Elle constitue une priorité afin d'éviter d'avoir recours par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus onéreuses pour le budget de l'État.

En administration centrale, une part significative des crédits est affectée au marché multitechnique et multiservices des sites franciliens dont le renouvellement a eu lieu en 2020. L'augmentation annuelle contractuelle des tarifs des prestations forfaitaires, liée à divers indices, explique en grande partie la hausse de ce ratio.

Au cours du triennal, les crédits disponibles seront en augmentation par rapport à ceux de 2022 et permettront d'atteindre progressivement, un ratio de 11.38 €/m<sup>2</sup>.

**Sous-indicateur 3 - « Ratio entretien lourd / SUB »**

Jusqu'en 2020, les travaux d'entretien lourd du parc immobilier du MEAE étaient financés très majoritairement à partir des crédits du compte d'affection spéciale 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » dont le financement est assuré par les produits de cession d'actifs immobiliers.

L'activité d'entretien lourd à l'étranger voit sa dotation sur le P105 continuer de se renforcer pour atteindre 60 M€ en CP en 2024. Ce rééquilibrage au profit du P105 a permis de multiplier, d'une part, les opérations structurantes pluriannuelles qui répondent à l'objectif prioritaire d'amélioration de l'outil diplomatique et, d'autre part, de mener des actions transversales de connaissances des emprises ainsi que de contrôle de conformité et de réglementation.

En France, l'augmentation de l'enveloppe d'entretien lourd d'un montant de 14,1 M€ en CP en 2024 permettra d'engager des travaux importants sur les sites nantais (notamment, extension du centre des archives diplomatiques nationales), sur le domaine de La Celle-Saint-Cloud où de nombreux désordres ont été identifiés tout en continuant les opérations de mise à niveau au Quai d'Orsay (ascenseurs, mise en sécurité incendie, accueil des personnes à mobilité réduite, etc.).

Globalement, le ratio entretien lourd/SUB continuera d'augmenter au cours du triennal avec une cible qui passera de 43,55 €/m<sup>2</sup> SUB en 2024 à 48,22 €/m<sup>2</sup> SUB en 2026.

**INDICATEUR transversal \*****3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

\* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	40,3	29,0	87	NA	NA	NA
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	49,4	60,9	113,3	NA	NA	NA
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	4,6	3,5	1,3	1,3	1,3	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	10	0	0	0	0

**Précisions méthodologiques****Source des données :** Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique,**Mode de calcul :**

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la Direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

**JUSTIFICATION DES CIBLES****Grands projets SIC**

L'application SAPHIR est entré en production au printemps 2023. En conséquence, les cibles des taux d'écart budgétaire et calendaire pour les années 2024 à 2026 sont renseignées à « Non applicable » puisqu'aucun projet du TOP 50 n'est en cours de développement au MEAE depuis 2023. Plusieurs évolutions de l'application SAPHIR sont encore à venir pour renforcer la maintenance en condition opérationnelle et le maintien en condition de sécurité.

**Grands projets immobiliers**

Pays	Projets Initialisation	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	7,7	5	5
Mexique	Restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico	2022	7,7		3	

Les deux projets supérieurs à 5 M€ sont :

- l'opération de réfection des façades du Palais Farnèse à Rome ;
- la restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico.

**Action de la France en Europe et dans le monde**Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
105**INDICATEUR transversal \*****3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1	0,7	1	1	1	1

**Précisions méthodologiques****Source des données :** Mission des Achats (MDA) et Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats (BPA)**Mode de calcul :**

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés - nouveaux montants estimés sur la durée totale des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Les cibles d'économies d'achat sont cohérentes avec les résultats constatés depuis 2021 et partent d'un constat d'augmentation des prix des marchés. Les justifications des années antérieures restent d'actualité :

- La programmation triennale 2024-2026 sera réalisée au dernier trimestre 2023. De nouveaux projets qui pourraient permettre des résultats significatifs ne sont pas encore sécurisés ;
- Le portefeuille ministériel reste constitué en grande majorité de marchés à renouveler dans le cadre de procédures ne permettant pas la négociation des offres et avec des estimations financières prévisionnelles limitées. Il est également constitué de marchés en exclusivité avec des entreprises dont le ministère est captif, ce qui rend la négociation des prix limitée. Enfin, la capacité à dégager des économies achat s'amenuise au fur et à mesure des renouvellements ;
- Certaines conditions d'exécution des marchés du ministère (personnels criblés, commandes d'urgence, environnement international, exigences environnementales...) peuvent aussi avoir une répercussion dans les offres des soumissionnaires aux marchés ;
- Le recours à des supports interministériels, en nombre croissant, ne permet pas de valoriser les économies achats sauf instruction expresse de la DAE.

Début 2023, la mission des achats a revu avec les directions la méthode d'évaluation des offres financières. Enfin, de nouveaux marchés inscrits dans le cadre de plans d'action seront notifiés à partir de 2024 et pourraient permettre une augmentation des gains d'achat.

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique		78 390 262 80 005 426	23 827 987 38 065 772	0 0	4 527 517 5 603 017	106 745 766 123 674 215	110 000 144 795
02 – Action européenne		12 521 850 11 891 587	15 000 15 000	0 0	122 280 246 199 537 612	134 817 096 211 444 199	0 0
04 – Contributions internationales		0 0	0 0	0 0	707 469 304 728 878 952	707 469 304 728 878 952	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense		78 974 535 80 601 738	4 091 832 4 591 832	0 0	32 345 813 34 345 813	115 412 180 119 539 383	0 0
06 – Soutien		145 325 259 148 769 562	110 200 225 124 043 140	15 799 530 18 340 000	0 0	271 325 014 291 152 702	410 000 110 000
07 – Réseau diplomatique		459 499 667 467 959 453	203 571 065 217 119 411	85 929 323 105 813 080	0 0	749 000 055 790 891 944	4 600 000 5 050 000
<b>Totaux</b>		<b>774 711 573 789 227 766</b>	<b>341 706 109 383 835 155</b>	<b>101 728 853 124 153 080</b>	<b>866 622 880 968 365 394</b>	<b>2 084 769 415 2 265 581 395</b>	<b>5 120 000 5 304 795</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique		78 390 262 80 005 426	23 827 987 38 065 772	0 0	4 527 517 5 603 017	106 745 766 123 674 215	110 000 144 795
02 – Action européenne		12 521 850 11 891 587	15 000 15 000	0 0	122 280 246 199 537 612	134 817 096 211 444 199	0 0
04 – Contributions internationales		0 0	0 0	0 0	707 469 304 728 878 952	707 469 304 728 878 952	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense		78 974 535 80 601 738	4 091 832 4 591 832	0 0	32 345 813 34 345 813	115 412 180 119 539 383	0 0
06 – Soutien		145 325 259 148 769 562	117 685 770 132 675 189	15 240 000 19 440 000	0 0	278 251 029 300 884 751	410 000 110 000
07 – Réseau diplomatique		459 499 667 467 959 453	203 371 065 217 119 411	77 391 487 94 275 244	0 0	740 262 219 779 354 108	4 600 000 5 050 000
<b>Totaux</b>		<b>774 711 573 789 227 766</b>	<b>348 991 654 392 467 204</b>	<b>92 631 487 113 715 244</b>	<b>866 622 880 968 365 394</b>	<b>2 082 957 594 2 263 775 608</b>	<b>5 120 000 5 304 795</b>

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
105

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	774 711 573 789 227 766 816 378 241 830 694 271		774 711 573 789 227 766 816 378 241 830 694 271	
3 - Dépenses de fonctionnement	341 706 109 383 835 155 399 629 137 399 441 186	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204 408 616 376 408 424 198	2 520 000 4 504 795
5 - Dépenses d'investissement	101 728 853 124 153 080 129 261 709 129 200 916	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244 118 394 379 118 338 697	2 600 000 800 000
6 - Dépenses d'intervention	866 622 880 968 365 394 1 008 230 307 1 007 755 909		866 622 880 968 365 394 1 008 230 307 1 007 755 909	
<b>Totaux</b>	<b>2 084 769 415</b> <b>2 265 581 395</b> <b>2 353 499 394</b> <b>2 367 092 282</b>	<b>5 120 000</b> <b>5 304 795</b>	<b>2 082 957 594</b> <b>2 263 775 608</b> <b>2 351 619 303</b> <b>2 365 213 075</b>	<b>5 120 000</b> <b>5 304 795</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	774 711 573 789 227 766		774 711 573 789 227 766	
21 – Rémunérations d'activité	594 967 534 606 257 460		594 967 534 606 257 460	
22 – Cotisations et contributions sociales	175 232 016 178 394 238		175 232 016 178 394 238	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	4 512 023 4 576 068		4 512 023 4 576 068	
3 – Dépenses de fonctionnement	341 706 109 383 835 155	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204	2 520 000 4 504 795
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	341 706 109 383 835 155	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204	2 520 000 4 504 795
5 – Dépenses d'investissement	101 728 853 124 153 080	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244	2 600 000 800 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	101 728 853 124 153 080	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244	2 600 000 800 000
6 – Dépenses d'intervention	866 622 880 968 365 394		866 622 880 968 365 394	
61 – Transferts aux ménages	4 527 517 5 603 017		4 527 517 5 603 017	
64 – Transferts aux autres collectivités	862 095 363 962 762 377		862 095 363 962 762 377	
<b>Totaux</b>	<b>2 084 769 415</b> <b>2 265 581 395</b>	<b>5 120 000</b> <b>5 304 795</b>	<b>2 082 957 594</b> <b>2 263 775 608</b>	<b>5 120 000</b> <b>5 304 795</b>

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Justification au premier euro  
105

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426	43 668 789	123 674 215	80 005 426	43 668 789	123 674 215
02 – Action européenne	11 891 587	199 552 612	211 444 199	11 891 587	199 552 612	211 444 199
04 – Contributions internationales	0	728 878 952	728 878 952	0	728 878 952	728 878 952
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738	38 937 645	119 539 383	80 601 738	38 937 645	119 539 383
06 – Soutien	148 769 562	142 383 140	291 152 702	148 769 562	152 115 189	300 884 751
07 – Réseau diplomatique	467 959 453	322 932 491	790 891 944	467 959 453	311 394 655	779 354 108
<b>Total</b>	<b>789 227 766</b>	<b>1 476 353 629</b>	<b>2 265 581 395</b>	<b>789 227 766</b>	<b>1 474 547 842</b>	<b>2 263 775 608</b>

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-456 477	-456 477	<b>-456 477</b>	<b>-456 477</b>
Financement de renforts temporaires à l'étranger	► 144				-100 000	-100 000	<b>-100 000</b>	<b>-100 000</b>
Contribution à l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT)	► 134				-356 477	-356 477	<b>-356 477</b>	<b>-356 477</b>

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024	dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	2 268,67	0,00	0,00	+8,00	+29,33	+13,35	+15,98	2 306,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 535,00	0,00	0,00	-0,10	+41,90	+17,01	+24,89	1 576,80
1103 - CDD et volontaires internationaux	579,90	0,00	0,00	-0,02	+14,32	+5,10	+9,22	594,20
1104 - Militaires	643,23	0,00	0,00	0,00	-3,23	-3,23	0,00	640,00
1105 - Agents de droit local	3 095,20	0,00	0,00	0,00	+1,80	+1,80	0,00	3 097,00
<b>Total</b>	<b>8 122,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+7,88</b>	<b>+84,12</b>	<b>+34,03</b>	<b>+50,09</b>	<b>8 214,00</b>

## REMARQUES LIMINAIRES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE LA MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT » ET LE PROGRAMME 209 « SOLIDARITÉ A L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT »

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 761 ETPT, dont l'évolution est due à l'impact du schéma d'emplois estimé à +118 ETPT (hors corrections techniques) pour le ministère en 2024 dont :

- l'impact de la création de +10 ETP (effet de +4 ETPT) visant à favoriser la réinternalisation d'un certain nombre d'emplois dans le secteur numérique, dans un objectif de maîtrise accrue par l'État de ses projets numériques et de diminution du recours aux prestataires extérieurs ;
- une correction technique de +8 ETPT relative à l'allocation de moyens humains temporaires supplémentaires dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques organisés en France en 2024 ;
- la création de 5 ETPT destinée au renforcement des équipes des délégués à l'encadrement supérieur (DES) dans les ministères pour un schéma d'emplois de +5 ETP.

Le plafond d'autorisation d'emplois connaîtra donc en 2024 une hausse de 92 ETPT sur le P105, de 16 ETPT sur le P151, 8 ETPT sur le P185 et 10 ETPT sur le P209.

Ces ETPT supplémentaires permettront notamment la mise en œuvre de l'agenda de la transformation, découlant des États généraux de la diplomatie, et présenté par le Président de la République lors de son discours du 16 mars 2023 au Quai d'Orsay. Cet agenda de la transformation vise à réarmer la diplomatie française de 700 ETP additionnels d'ici à 2027.

Dès 2024, ce schéma d'emplois de +165 ETP s'inscrira dans le cadre des priorités érigées par le Président de la République :

- **une diplomatie agile dans un monde en recomposition** : changement d'échelle et impact accru de la communication, renforcement de l'animation de l'interministériel en administration centrale et dans les postes, transformation numérique, renforcement des moyens d'organisation de sommets internationaux ;
- **une diplomatie des partenaires**, par le développement des moyens de notre influence avec une série d'outils et de chantiers dans tous les domaines ainsi que le renforcement de la fonction européenne pour mieux convaincre nos partenaires européens ;



## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Justification au premier euro  
105

- **une diplomatie des biens communs**, visant à mieux prendre en compte les enjeux globaux, le lien avec les territoires et la société civile ;
- **une diplomatie pour les Français**, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger et favoriser l'ouverture du ministère et de ses opérateurs à la jeunesse, tout en favorisant une diplomatie publique de proximité ;
- **une diplomatie des talents** : réorganisation de la fonction Ressources humaines, lancement d'une mission de préfiguration de l'Académie diplomatique et d'une réserve diplomatique citoyenne, modernisation de nos outils d'évaluation des compétences et des talents, amélioration de la qualité de vie au travail.

La ventilation entre les différentes priorités identifiées et, au sein de celles-ci, entre les directions et les différents postes sera fixée à l'issue de la programmation des effectifs pour 2024. La répartition par programme et catégorie est donc à ce stade indicative et pourra être ajustée, dans le strict respect du plafond d'emplois, en fonction des résultats de l'exercice de programmation des effectifs pour 2024. Le rapport annuel de performance (RAP) qui sera annexé au projet de loi de règlement pour 2024 présentera l'exécution des crédits et des emplois. Comme chaque année, les écarts avec les prévisions décrites dans le programme annuel de performance (PAP) seront justifiés.

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	584,00	121,00	7,48	619,87	115,00	7,49	+35,87
Titulaires et CDI dans le réseau	296,00	0,00	7,47	350,00	0,00	7,47	+54,00
CDD et volontaires internationaux	487,00	0,00	7,47	507,00	0,00	7,47	+20,00
Militaires	194,00	0,00	7,47	194,00	0,00	7,47	0,00
Agents de droit local	454,00	0,00	7,47	454,00	0,00	7,47	0,00
<b>Total</b>	<b>2 015,00</b>	<b>121,00</b>		<b>2 124,87</b>	<b>115,00</b>		<b>+109,87</b>

### HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2024 est de 202 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

### HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	2 268,00	2 306,00	0,00	0,00	8,00	+29,33	+13,35	+15,98
Services à l'étranger	4 632,00	4 674,00	0,00	0,00	-0,10	+43,70	+18,81	+24,89
Autres	1 222,00	1 234,00	0,00	0,00	-0,02	+11,09	+1,87	+9,22
<b>Total</b>	<b>8 122,00</b>	<b>8 214,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,88</b>	<b>+84,12</b>	<b>+34,03</b>	<b>+50,09</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+36,00	2 212,00
Services à l'étranger	+53,87	4 716,00
Autres	+20,00	1 458,00
<b>Total</b>	<b>+109,87</b>	<b>8 386,00</b>

N.B. : les personnels relevant des catégories G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	852,00
02 – Action européenne	106,00
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	370,00
06 – Soutien	1 547,00
07 – Réseau diplomatique	5 339,00
<b>Total</b>	<b>8 214,00</b>

Les 8 214 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme 105	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

**Action 2 : ACTION EUROPÉENNE**

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions et organes de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres États de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

**Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE**

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

**Action 6 : SOUTIEN**

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique.

**Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE**

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	1,13	0,00

Sur le programme 105, **67 recrutements sont fermes** et 7 offres restent à pourvoir.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>594 967 534</b>	<b>606 257 460</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>175 232 016</b>	<b>178 394 238</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	128 211 525	124 022 925
– Civils (y.c. ATI)	95 050 321	93 767 753
– Militaires	33 161 204	30 255 172
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	47 020 491	54 371 313
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>4 512 023</b>	<b>4 576 068</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>774 711 573</b>	<b>789 227 766</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>646 500 048</b>	<b>665 204 841</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de **93,76 M€** au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de **30,25 M€** au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à **5,92 M€** pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de **232**. Le montant prévu sur le programme 105 est de **1,88 M€** pour un nombre prévisionnel de **85** bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2023 retraitée</b>	<b>634,69</b>
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	637,33
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,64
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-2,29
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,28
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>10,02</b>
EAP schéma d'emplois 2023	5,42
Schéma d'emplois 2024	4,61
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>5,13</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>2,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,29
Variation du point de la fonction publique	1,71
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,53</b>

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Justification au premier euro  
105

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT positif	3,49
GVT négatif	-2,97
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>1,39</b>
Indemnisation des jours de CET	1,39
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>11,44</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,23
Autres	11,21
<b>Total</b>	<b>665,20</b>

Le socle de prévision d'exécution 2023 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 105 s'élève à **637,33** M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -2,64 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-70 k€) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-2,29 M€) et à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée par décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 (278 k€).

En vertu du décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, il est prévu de verser un montant de **0,29** M€ au bénéfice de 437 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 530 k€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à **3,49** M€ (soit 0,52 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de **-2,97** M€ (**-0,45** % de la masse salariale hors CAS Pensions).

À la suite de la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, un montant de 3,1 M€ HCAS a été évalué sur le programme 105 afin de tenir compte :

- de l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- de l'attribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 5 points d'indice majoré pour tous les fonctionnaires.

En outre, un montant de 1,4 M€ concernant la monétisation de jours compte-épargne-temps a été rebasé en tenant compte de la revalorisation de 10 %.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 11,21 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2023) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2024 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 0,23 M€ dont le surcoût induit par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 portant à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (au lieu de 50 % auparavant).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	57 847	58 432	59 016	32 081	32 384	32 688
Titulaires et CDI dans le réseau	148 061	149 557	151 053	32 574	32 903	33 232
CDD et volontaires internationaux	77 551	78 334	79 117	37 643	38 023	38 404
Militaires	124 325	125 581	126 837	34 687	35 037	35 387
Agents de droit local	27 155	27 430	27 704	23 506	23 743	23 980

L'évolution des coûts moyens des G1-G2-G3-G4 résulte principalement de la revalorisation du point d'indice en juillet 2023.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 938 054	1 938 054
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	1 584 929	1 584 929
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	42 288	42 288
EAP relèvement des "bas de grille"		G1/G2	B et C	01-2024	12	20 812	20 812
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	290 025	290 025
Mesures indemnitaires						3 196 165	3 196 165
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	182 154	182 154
Coût au titre de l'EAP de la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de mission diplomatique		G1/G2	A	01-2024	12	801 126	801 126
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	602 301	602 301
Mesures IRE en faveur des SESIC		G2	B	01-2024	12	240 000	240 000
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie		G2	B	01-2024	12	91 077	91 077
Mesures en faveur des agents de droit local		G5	Tous	01-2024	12	1 173 251	1 173 251
Revalorisation des CDD de la filière des systèmes d'information et de communication ainsi que des filières spécialisées		G3	Tous	01-2024	12	106 256	106 256
<b>Total</b>						<b>5 134 219</b>	<b>5 134 219</b>

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères bénéficie, dans le cadre du PLF 2024, d'une enveloppe catégorielle à hauteur de 10 M€ afin de financer les principales mesures suivantes :

- la mise en œuvre du dernier volet de la convergence des rémunérations à l'étranger : la mesure d'augmentation de 2022 a exclusivement concerné les conseillers de coopération et d'action culturelle, leurs adjoints, les secrétaires généraux d'Institut français, leurs adjoints ainsi que les directeurs d'alliance française et le budget arbitré ne prévoyait pas de parachever l'exercice de convergence dès 2023. Il est donc prévu de rehausser l'indemnité de résidence à l'étranger des autres agents du réseau culturel d'un premier groupe d'IRE en 2023 et d'un second groupe en 2024 (4,6 M€) ;
- la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local (2 M€) ;

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

- les majorations familiales (1,2 M€) ;
- l'impact de la réforme de la haute fonction publique, du fait de la nomination sur des emplois supérieurs d'adjoints aux chefs de mission diplomatique (1 M€).

En outre, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a induit sur 2024 une extension en année pleine de la mesure statutaire relative au relèvement des bas de grilles de salaire des catégories B et C et a engendré un coût de 42 k€ ainsi que la hausse de 5 points d'indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 estimée à un coût annuel de 2,6 M€.

La répartition par programme est indicative et sera amenée à évoluer en gestion, dans la limite de l'enveloppe attribuée au ministère. Comme pour les emplois, les écarts avec les prévisions décrites dans le programme annuel de performance seront justifiés dans le RAP.

**ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2****ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2**

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1058	2 250 000		2 250 000
Logement	239	2 020 000		2 020 000
Crèches	79	600 000		600 000
Mutuelles, associations	11 819	1 900 000		1 900 000
Prévention / secours	3 441	523 000		523 000
Qualité de vie au travail	-	150 000		150 000
Autres	-	170 700		170 700
<b>Total</b>		<b>7 613 700</b>		<b>7 613 700</b>

Les dépenses de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

Pour 2024, en raison de l'inflation et de l'augmentation du coût des matières premières et des denrées alimentaires, des augmentations importantes vont impacter ce budget qui est donc programmé en forte augmentation. Dans ce domaine, il a été nécessaire en fin d'année 2022 d'appliquer la théorie de l'imprévision au marché de restauration collective du ministère pour modifier la clause de révision des prix pour que cette dernière tienne compte de la situation inflationniste actuelle. Cela a entraîné une augmentation imprévisible des tarifs du marché d'environ 9 % en 2023 et le maintien de la situation inflationniste actuelle entraînera une nouvelle hausse des tarifs aux alentours de 6 à 8 % en 2024 selon les prévisions publiques actuelles. Ces hausses imprévisibles impactent également les autres conventions de restauration signées en faveur des agents du ministère par la Délégation pour la politique sociale. Cela représente donc une hausse annuelle pour 2024 de ce budget de 250 000 €.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'occupation et de l'hébergement d'urgence. Les prévisions de dépense ont donc été maintenues à un niveau de 2 M€. Ce maintien intervient après l'effort exceptionnel de 2022 qui a permis de consacrer un budget de 5 M€ afin de

consolider le parc de proposition de logements sociaux pour les trois années à venir en faveur des agents du MEAE et de diminuer, ainsi, progressivement le nombre de demandeurs de logements.

Une dotation de 0,6 M€ concerne la réservation, dans le cadre d'un marché public, de berceaux dans des crèches du réseau Les Petits Chaperons rouges (en régions parisiennes et nantaises) soit +0,3 M€ par rapport aux années précédentes. En effet, le Département s'est engagé dans le cadre du « Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » à développer l'offre de places en crèches à destination des agents. Cet engagement a été repris dans le cadre des travaux des états généraux de la diplomatie. Ainsi un budget annuel d'environ 0,3 M€ étant consacré antérieurement à cette prestation, les attributions représentaient environ 50 % de la demande et se faisaient en priorité sur la base de critères sociaux (monoparentalité, fragilité familiale, handicap...). Pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes allant certaines années jusqu'à 80, il convient de pouvoir consacrer au moins 0,6 M€ à cette prestation. Il faut noter que le marché qui a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2023 permet de définir le nombre de berceaux réservés en fonction des besoins et du budget pouvant y être consacré en raison de l'absence de maximum de berceaux réservés dans le nouveau marché et d'une offre financière attractive par le titulaire du nouveau marché (coût journalier moyen de 39,30 € pour 2023/2024).

Concernant la mutuelle, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, à 1,2 M€.

Par ailleurs, des associations bénéficient de subventions (ADOS - Association Des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères, AFCA - Association Française des Conjointes d'Agents, AACS - Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN - Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères à Nantes, AAEMAE - Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN - Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille. De plus, chaque année, d'autres associations du ministère sollicitent des subventions ponctuelles pour financer des projets spécifiques au bénéfice des agents et ainsi le nombre d'associations subventionnées tend à se développer mais avec le souci constant d'une maîtrise de la dotation consacrée aux associations. Par ailleurs, en raison de difficultés juridiques dans le cadre de la mise à disposition de 3 personnels médicaux au profit de l'association ADOS pour son activité de centre de santé, il a été décidé dans le cadre de la nouvelle convention quadriennale signée pour la période 2023-2026 de mettre fin à ces mises à dispositions donnant lieu à une prise en charge directe des salaires et charges des agents concernés dans le cadre du titre 2. En parallèle, il a été acté d'intégrer dans les déterminants de la subvention à cette association la prise en charge des salaires et charges de 3 personnels médicaux. Cette prise en charge qui entraîne donc une augmentation parallèle de la subvention versée dans le cadre du titre 3 à cette association a été estimée, à une somme annuelle de 0,2 M€.

La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 12 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant. Dans ce cadre, il est prévu un renforcement du suivi médical des agents par la mise en place d'un marché permettant un recours facilité à des examens médicaux complémentaires préconisés par la médecine de prévention via la mise en place d'une plateforme d'organisation de ces examens ce qui implique un coût supplémentaire de 0,173 M€ pris en compte dans la programmation 2024.

Un budget de 0,15 M€ sera consacré en 2024 à la qualité de vie au travail. Le ministère souhaite développer ses actions de politique sociale dans ce domaine non soumis à des critères sociaux et bénéficiant ainsi à l'ensemble des agents du ministère tant dans le développement du bien-être au travail que dans l'accompagnement des agents dans leurs démarches quotidiennes en lien avec la vie professionnelle (démarches d'impatriation ou d'expatriation pour les agents de retour d'une affectation à l'étranger ou partant pour une affectation à l'étranger, départ à la retraite, ...). Ce budget permettra notamment la mise en place d'une plateforme d'accès à des psychologues, la mise en place d'un marché de conciergerie...



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

Les « autres types de dépenses » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEK, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### SAPHIR

#### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

#### COÛT ET DURÉE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,35	4,22	0,96	0,82	0,77	0,77	0,47	0,47	0,54	0,54	7,09	6,82
Titre 2	2,55	2,55	0,25	0,25	0,25	0,25	0,08	0,08	0,16	0,16	3,29	3,29
<b>Total</b>	<b>6,90</b>	<b>6,77</b>	<b>1,21</b>	<b>1,07</b>	<b>1,02</b>	<b>1,02</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>	<b>10,38</b>	<b>10,11</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	0,00	-100,00
Durée totale en mois	45	0	-100,00

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. À l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Justification au premier euro  
105

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
125 604 313	0	1 388 415 484	1 339 793 212	137 804 313

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
137 804 313	49 183 331 0	30 546 213	28 064 961	30 009 808
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
1 476 353 629 5 304 795	1 425 364 511 5 304 795	34 315 354	15 341 359	1 332 405
<b>Totaux</b>	<b>1 479 852 637</b>	<b>64 861 567</b>	<b>43 406 320</b>	<b>31 342 213</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
96,56 %	2,32 %	1,04 %	0,09 %

L'échéancier a été réalisé à partir des évaluations fournies par les responsables d'unité opérationnelle du programme 105 lors de la seconde actualisation de la programmation des crédits 2023.

Les engagements non couverts au 31 décembre 2024 sont estimés à 138 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve ;
- des baux fermes de location à l'étranger ;
- des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés et le règlement de contrats d'investissements relatifs à des logements sociaux, des opérations informatiques, de renforcement de la sécurité ;
- des restes à payer sur divers engagements non soldés en fin de gestion à l'administration centrale ou à l'étranger.

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

**Justification par action****ACTION (5,5 %)****01 - Coordination de l'action diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	80 005 426	43 668 789	<b>123 674 215</b>	144 795
Crédits de paiement	80 005 426	43 668 789	<b>123 674 215</b>	144 795

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 28,4 M€ AE=CP. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	80 005 426	80 005 426
Rémunérations d'activité	54 473 098	54 473 098
Cotisations et contributions sociales	24 764 708	24 764 708
Prestations sociales et allocations diverses	767 620	767 620
Dépenses de fonctionnement	38 065 772	38 065 772
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 065 772	38 065 772
Dépenses d'intervention	5 603 017	5 603 017
Transferts aux ménages	5 603 017	5 603 017
<b>Total</b>	<b>123 674 215</b>	<b>123 674 215</b>

**ACTION 1****01 - Coordination de l'action diplomatique**

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 43,7 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

**1. Protocole**

	AE = CP
<b>PROTOCOLE total</b>	<b>18 111 788</b>
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 628 584
Accueil de personnalités	700 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	800 000
Conférences internationales	13 000 000
Distinctions honorifiques	240 000

Interprétation et traductions	900 000
Missions et voyages officiels	373 204
Manifestations intermédiaires	470 000

La dotation proposée au PLF 2024 d'un montant de 2,3 M€ est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers (CEG) en France. Les dépenses seront élevées en raison du nombre important de CEG qui participeront, d'une part, aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et paralympiques et, d'autre part, aux commémorations du 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements en Normandie et en Provence.

Pour l'accueil ou le départ des personnalités, une dotation de 0,7 M€ euros est demandée pour couvrir les dépenses liées à l'ouverture des salons et pavillons d'honneur des aéroports de Paris et de Strasbourg. Les dépenses imputées sur cette activité sont complémentaires à celles de l'activité 501.

Afin d'assurer la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'étranger de la Première ministre, la dotation demandée s'élève à 0,95 M€. Les crédits de cette activité couvrent l'organisation des missions (préparatoire et officielle) des délégations officielle, non officielle et technique. Cela concerne principalement les frais d'hébergement, de restauration, de location de véhicules, d'interprétariat et de réception offerte à la communauté française.

Une dotation de 16,6 M€ euros est demandée sur l'activité consacrée aux conférences internationales :

- 3,1 M€, qui correspondent au budget annuel « régulier », couvriront principalement les frais liés aux manifestations internationales :
- La manifestation « égalité, droits des femmes, violences faites aux femmes », prévue en mars,
- L'événement « Sport en Afrique, économie, développement » en mai,
- Les commémorations liées au 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement en Normandie en juin et au 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement en Provence en août,
- L'événement « Nutrition for growth – N4G », prévu en décembre.
- 13,5 M€ de crédits exceptionnels pour couvrir :
- une conférence internationale à l'initiative du président de la République, dont le thème serait « sport et santé, alimentation » en juillet, en marge de la cérémonie d'ouverture des JO et JOP de Paris,
- le sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts et à Paris en octobre.

0,24 M€ sont demandés sur l'activité intitulée distinctions honorifiques, qui concerne l'achat d'insignes (légion d'honneur, ordre national du mérite, palmes académiques, arts et lettres).

0,9 M€ sont demandés pour couvrir les frais d'interprétation et de traduction en raison notamment de la conférence en marge des JO et JOP. Les frais d'interprétation concernent les prestations livrées pour le président de la République, la Première ministre, la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et les secrétaires d'État. Elles sont pour la plupart externalisées et représentent plus de 80 % des dépenses.

Le budget des missions et voyages (0,38 M€) officiels couvre essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements de la Première ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

Enfin, 0,47 M€ sont demandés pour couvrir les frais liés à l'organisation de manifestations intermédiaires, telles des conférences d'experts ou de hauts fonctionnaires, en présence d'un secrétaire d'État, généralement organisées à l'hôtel du Ministre ou au Centre de conférences ministériel du Département. Il s'agit essentiellement des frais d'aménagement, de sonorisation, de badges, de restauration, de sécurité, etc. nécessaires à l'organisation de ces réunions de haut niveau.

## 2. État-major

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Justification au premier euro  
105

	AE = CP
<b>ÉTAT MAJOR total</b>	<b>12 941 038</b>
Déplacements ministériels	6 246 521
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel de la ministre	2 115 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel de la ministre	35 000
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	694 813
Subventions cabinets	1 377 432
Interventions - dont subventions du CAPS	1 223 000
PIPA	1 174 000
CNEMA	75 272

Les frais de déplacements ministériels, qui s'élèvent à 6,2 M€, couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles des quatre cabinets. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international. Comme pour tous les autres déplacements, une hausse en PLF 2024 est prévue en raison de l'augmentation constatée des billets d'avion sur toute l'année 2023 notamment sur le réseau international ainsi que sur l'affrètement d'avions.

L'activité dédiée au fonctionnement de l'hôtel de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, dotée de 1,9 M€, correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre, du ministre délégué et des deux secrétaires d'État qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir la diplomatie française auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel de la ministre et/ou du château de la Celle Saint-Cloud. Toutefois, les événements organisés à l'hôtel de la ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur ce budget de fonctionnement.

Ces événements peuvent prendre diverses formes comme l'organisation de manifestations internationales de grande ampleur en lien avec l'actualité diplomatique ou l'organisation de repas officiels ou de réceptions lors de la visite d'une personnalité étrangère. Les enveloppes de représentation du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État, dont les montants sont fixés annuellement par le Premier Ministre, sont incluses dans les crédits de fonctionnement.

Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du Ministre (0,04 M€ sollicités) regroupent les dépenses officielles lorsque celles-ci sont organisées sur le territoire national mais hors des emprises de l'hôtel du Ministre ou du château de la Celle Saint-Cloud.

Les crédits d'intervention des cabinets, qui s'élèvent à 1,38 M€, permettent entre autres d'accorder des subventions à plus d'une soixantaine d'associations et de financer des dépenses d'intervention de nature interministérielle.

Les crédits de subvention des cabinets diminuent de 0,5 M€ par rapport à la LFI 2023, en raison du transfert d'une partie des dépenses de cette enveloppe vers la nouvelle activité portant les interventions et prestations au service de l'action diplomatique. Les crédits de cette nouvelle activité sont dotés à hauteur de 0,7 M€, dont 0,5 M€ transférés depuis les subventions du cabinet. Ils auront pour objet de financer des dépenses, en forte augmentation et souvent de nature interministérielle (Forum de Paris pour la Paix, commission mixte franco-camerounaise, commission mixte franco-algérienne...).

Les crédits d'intervention du CAPS augmentent de 0,25 M€ par rapport à la LFI 2023, permettant de couvrir l'augmentation constatée du coût des Experts techniques Internationaux gérés par Expertise France et de renforcer le soutien aux *think tanks* français produisant des travaux fondés sur une recherche et portant sur les sujets de la politique étrangère de la France.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA, programme piloté par le CAPS dont l'objet est d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France, augmentent de 0,44 M€ par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation permettra à ce programme de monter en puissance, notamment en Afrique dans la logique du nouveau sommet Afrique-France. Elle permettra également de mettre en œuvre le nouveau projet « sport et diplomatie » visant au recrutement de sept lauréats sportifs de haut niveau du monde entier pour participer à ce programme de groupe en collaboration avec l'INSEP, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

Enfin, 0,08 M€ sont destinés, comme en LFI 2023, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

### 3. Communication

	AE = CP
<b>COMMUNICATION total</b>	<b>7 465 963</b>
Acquisition d'information et de documentation	3 042 963
Actions de communication événementielle	630 000
Actions de communication digitale et audiovisuelle	2 939 500
Relations avec les journalistes étrangers	823 500
Subventions aux associations de presse diplomatique	30 000

L'activité acquisition d'information et d'outils de veille, d'un montant de 3 M€, couvre l'achat et la distribution au numéro de titres de presse en version papier, la souscription d'abonnements à des titres de presse sur support dématérialisé lorsque c'est possible, la souscription d'abonnements à des bases de données ainsi qu'aux dépêches des principales agences de presse, au profit des cabinets ministériels, des services d'administration centrale et de l'ensemble des postes à l'étranger. Elle comprend également la fourniture de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents. Avec la création depuis septembre 2022 de la sous-direction de la veille et de la stratégie, cette activité inclut désormais la fourniture d'outils de veille nécessaires à la confection d'une veille internalisée à 360° (presse, audiovisuelle et sur les réseaux sociaux), des prestations externalisées ponctuelles de sondages et de veille stratégique sur des géographies prioritaires pour le ministère ainsi que le développement d'une capacité d'analyse et de documentation sur la base de sources ouvertes (OSINT). Enfin, elle couvre également la constitution et la dotation technologique d'un réseau de veilleurs en poste permettant d'apporter une veille linguistique globale afin de faire face à la menace en matière de désinformation.

Au travers d'événements ponctuels, d'événements plus récurrents et de publications, l'activité actions de communication événementielle (0,63 M€) vise notamment à renforcer la compréhension des Français des missions du Département et du réseau, du rôle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au service de leurs intérêts. Le programme « Hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Les actions de communication digitale et audiovisuelle (2,9 M€) sont destinées à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des positions internationales de la France. La communication multimédia permet au ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité. Elle se traduit concrètement par :

- le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe), avec plus de 68 millions de visites en 2022, et les 269 sites des postes du réseau diplomatique ;
- la présence renforcée et de plus en plus suivie du MEAE sur les réseaux sociaux, dont X (1,3 million d'abonnés), Facebook (612 000 abonnés), LinkedIn, Instagram, YouTube, Telegram (en langue russe) ;
- la production de podcasts « sources diplomatiques » (deux séries, « guerre en Ukraine » et « table ronde ») et de capsules vidéo « 100 % Diplo ».



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

L'animation et le renforcement du réseau de communication et de presse se traduit notamment par un renforcement de l'identité numérique du ministère, avec une modernisation de l'infrastructure de ses sites, la mise à disposition de davantage de contenus à destination des réseaux sociaux ou encore de la mise en place d'un fonds de communication à destination des postes, complété par une dotation minimale de communication pour les ambassades prioritaires.

Le renforcement du rôle de la Direction de la presse et de la communication devrait lui permettre de piloter en interministériel la communication de la France à l'étranger, afin d'en faire un organe de coordination d'un groupe des communicants des ministères et des opérateurs avec la mise en place d'une plateforme de partage de contenus performante.

Par ailleurs, afin de porter un nouveau regard sur la relation entre l'Afrique et la France, dans l'esprit adopté pour le nouveau sommet Afrique-France qui s'est tenu à Montpellier en octobre 2021, le ministère va participer au financement d'une chaîne digitale destinée à mettre en valeur nos partenaires africains et à valoriser les diasporas et les cultures africaines en France. Enfin, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris en 2024 va être l'occasion d'activer une stratégie d'influence par le sport avec les diasporas, avec la production de contenus vidéo spécifiques.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers, pour lequel la DCP requiert 0,82 M€, permet à des journalistes et à des influenceurs du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et sur les réseaux sociaux afin de contribuer à la promotion de la France dans le monde. A l'occasion des JOP 2024, un programme spécifique sera activé avec un focus sur les pays africains.

Le ministère apporte son appui aux associations de la presse diplomatique porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore afin de marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

**4. Centre de crise et de soutien**

	AE = CP
<b>CENTRE DE CRISE total</b>	<b>5 150 000</b>
Fonctionnement	3 445 000
Gestion des crises	1 500 000
Subventions	205 000

Dans le cadre du plan de sécurité et de lutte anti-terroriste, le Centre de crise et de soutien (CDCS) devrait bénéficier en 2024 d'une dotation budgétaire de 5,15 M€ (+0,45 M€ par rapport à 2023 en fonctionnement : ligne relative à la gestion de crises stable à 1,5 M€).

Cette dotation est composée d'un montant de base de 3,65 M€, complétée de 1,5 M€ de réserve de crise.

Le Centre de crise et de soutien a pour mission de former les postes à la gestion de crise et de gérer les crises, tant sur le volet sécuritaire que sur le volet humanitaire. Sur le programme 105, ses moyens sont répartis de la manière suivante :

- 1,6 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- 0,35 M€ pour la constitution de stocks de sécurité pour les postes ;
- 0,5 M€ pour le renouvellement des dotations des postes en équipement projetable ainsi que la fourniture de consommables médicaux ;

- 0,4 M€ pour la formation à la gestion de crise ;
- 0,6 M€ pour les dépenses de fonctionnement courant du CDCS.

Des moyens de gestion de crise sont programmés à hauteur de 1,5 M€.

Pour les subventions (titre 6), 0,2 M€ seront alloués aux associations de victimes et d'aide aux victimes : à France victimes (FV), à la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) ainsi qu'à l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

## ACTION (9,3 %)

### 02 - Action européenne

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	11 891 587	199 552 612	<b>211 444 199</b>	0
Crédits de paiement	11 891 587	199 552 612	<b>211 444 199</b>	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 200 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (199,3 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,81 M€ en AE et CP).

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	11 891 587	11 891 587
Rémunérations d'activité	8 820 086	8 820 086
Cotisations et contributions sociales	2 998 829	2 998 829
Prestations sociales et allocations diverses	72 672	72 672
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	199 537 612	199 537 612
Transferts aux autres collectivités	199 537 612	199 537 612
<b>Total</b>	<b>211 444 199</b>	<b>211 444 199</b>

## Action 2

### 02 - Action européenne

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 199,5 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (198,7 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,81 M€ en AE et CP).

#### 1. L'action européenne hors contributions

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

<b>ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :</b>	<b>810 135</b>
Communication du Ministre des Affaires européennes	15 000
Subventions du Ministre des Affaires européennes	795 135

Ces crédits permettent d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils sont en hausse de 0,1 M€ par rapport à la LFI 2023, permettant ainsi de financer des projets s'inscrivant dans le cadre des élections européennes de 2024 et de nouveaux dispositifs pilotés par la Commission européenne comme le programme *citoyens, égalité, droits et valeurs* ou le *fonds démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne*.

**2. Les contributions européennes**

	AE = CP
<b>CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total</b>	<b>198 742 477</b>

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2024 sont en hausse par rapport à la LFI 2023 (+77 M€), compte tenu d'une prévision pour la Facilité européenne pour la paix en hausse du double par rapport à 2023.

**a) Conseil de l'Europe**

En raison de l'exclusion de la Russie le 16 mars 2022, un nouveau programme quadriennal sera négocié à l'automne 2023 en Comité des Ministres, pour prendre en compte les orientations politiques adoptées lors du 4<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16-17 mai 2023), auquel a participé le Président de la République.

Le budget pluriannuel devrait augmenter pour refléter les décisions ambitieuses du Sommet et ses nouvelles initiatives politiques, soutenues par la France (registre des dommages résultant de l'agression russe contre l'Ukraine, protection des droits des enfants ukrainiens, renforcement du système de la Convention européenne des droits de l'Homme, protection de l'environnement) et permettre leur mise en œuvre. L'inflation et la hausse des salaires des fonctionnaires de l'organisation (dont la France est l'État hôte), auront aussi un impact sur l'augmentation du budget. La contribution totale de la France au budget de 2024 est estimée à 49 M€.

**b) Union européenne**

La hausse des crédits alloués au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), passant de 0,2 M€ en 2022 à 0,5 M€ en 2023, doit permettre de consolider l'influence française dans les OI et faire de ce vecteur un instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme et aux médias indépendants, à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a fortement augmenté depuis sa création en 2013.

Dans le cadre de la Facilité européenne de paix (FEP), le MEAE ne contribue qu'aux mesures d'assistance à caractère non létal du pilier II, le reste de la contribution française est prise en charge par le MINARM. A sa création en mars 2021, les mesures d'assistance de la FEP (pilier II) devaient porter en très grande majorité sur des mesures à caractère non létal et être donc prises en charge par le MEAE. Depuis la guerre en Ukraine, la part létale de ces mesures et donc la contribution du MINARM ont fortement augmenté.

La trajectoire haussière des plafonds annuels implique une forte augmentation des contributions MEAE à compter de 2024. En effet, les mesures d'assistance sur les autres terrains (Afrique, Balkans...) sont

entièrement non létales et pourront être réactivées grâce à l'augmentation des plafonds annuels. Par ailleurs, la part non létale des mesures Ukraine est en augmentation.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
CdE	Conseil de l'Europe	49 096 954
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 652 000
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	143 543 523
<b>TOTAL</b>		<b>198 742 477</b>

## ACTION (32,2 %)

### 04 - Contributions internationales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	728 878 952	<b>728 878 952</b>	0
Crédits de paiement	0	728 878 952	<b>728 878 952</b>	0

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	728 878 952	728 878 952
Transferts aux autres collectivités	728 878 952	728 878 952
<b>Total</b>	<b>728 878 952</b>	<b>728 878 952</b>

## Action 4

### 04 - Contributions internationales

#### 1. Opérations de maintien de la paix (297 M€)

Les contributions aux OMP apparaissent stables grâce au maintien du barème de 5,2894 % en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une période de 3 ans. La hausse tendancielle des OMP actives en 2024 est par ailleurs compensée par la liquidation en cours de la MINUSMA, qui présentera cependant des frais incompressibles pour la période transitoire. Le barème pour la période 2025-2027 sera négocié en automne 2024.

Les contributions aux OMP étant payables en dollars des États-Unis, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci et dont le taux est de 1 €/1,09457 USD. Le solde a été budgétisé au taux de change euro/dollar retenu dans le cadre des travaux sur le projet de loi de finances (1 €/1,07 USD) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur au moment du paiement.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
BANUS	Bureau d'appui des Nations unies à la Somalie	26 592 239
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban	24 614 524
FISNUA	Force intérimaire de Nations unies à Abiyé	13 564 916
FNUOD	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 170 493
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	1 986 208
MINURSO	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 891 490
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 121 206
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	59 990 243
MINUSS	Mission des Nations unies au Soudan du Sud	56 607 948
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	52 845 536
UNFICYP	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 485 955
<b>TOTAL</b>		<b>296 870 763</b>

**2. Contributions internationales en euros (202 M€)**

Les efforts initiés en 2021 pour augmenter les contributions volontaires aux organisations internationales seront poursuivis en 2024, à hauteur des crédits inscrits en loi de finances initiale pour 2023. Ces contributions, particulièrement stratégiques dans un contexte de compétition d'influence entre États membres, sont destinées à renforcer l'action de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi qu'à conforter la présence et l'influence françaises dans les organisations internationales

Outre la mise en œuvre de ces financements, il convient de souligner les augmentations suivantes :

**a) OTAN**

Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont décidé, lors du Sommet qui s'est tenu à Madrid du 28 au 30 juin 2022, d'une hausse additionnelle de 10 % par an en valeur réelle du budget civil de l'Alliance sur la période 2023 - 2030. Cette décision est liée à l'évolution de l'environnement sécuritaire suite à l'agression russe en Ukraine. Il justifie des augmentations de moyens, notamment dans le domaine de la cybersécurité et en faveur du financement des partenariats de l'OTAN comme celui avec l'Union européenne.

**b) OCDE**

L'OCDE a adopté un budget 2023-2024 en croissance réelle zéro, de +3 % en 2023 et de +5,5 % en 2024, lors de son Conseil le 12 décembre un budget conformément à la position de la France, qui plaide pour que l'organisation dispose d'un budget adapté aux missions que lui donnent ses membres. Il soutient en contrepartie la mise en œuvre des engagements de gouvernance et de réforme des ressources humaines pris en 2020 par le Secrétaire général pour permettre l'adoption du budget 2021-2022 : réforme du schéma d'emplois, du régime de pensions et révision de la méthode d'ajustement salarial. La hausse du budget

intègre l'augmentation exceptionnelle du coût de l'électricité (triplé dans le nouveau contrat signé fin 2022) que le SG a souhaité distinguer dans sa présentation.

### c) Convention cadre des Nations unies pour le changement climatique (CCNUCC)

La CCNUCC est l'entité des Nations unies en charge de la réponse globale à la menace du réchauffement climatique. Adoptée en 1992 lors du Sommet de Rio, la Convention est quasiment universelle avec 197 Parties. Les 197 États parties à la CCNUCC ont décidé en 2023 d'augmenter de 19 % le budget du CCNUCC durant le biennium 2024-2025 à hauteur de 74 M€. La contribution de la France à la CCNUCC s'accroît en 2023 en raison de l'augmentation du budget du CCNUCC. Le barème de la France étant de 4,209 %, le montant total de notre contribution durant le biennium 2024-2025 sera de 3,12 M€.

### d) Attractivité

Le renforcement de l'attractivité de notre territoire pour les Organisations internationales constitue une priorité politique, alors que la compétition entre pays s'est considérablement accrue au cours des dernières années pour accueillir ces structures, génératrices de retombées économiques pour les territoires dans lesquelles elles sont implantées ainsi que de visibilité renforcée de la France dans le système multilatéral. La France a renforcé son cadre juridique pour favoriser l'installation en France d'Organisations internationales (OI) et d'associations ou fondations de droit français ou étranger assimilables.

Plusieurs pôles internationaux sont en cours d'installation sur l'ensemble du territoire :

- à Paris, avec les sièges d'organisations majeures dans les domaines du développement durable et de son financement en particulier, avec l'UNESCO, l'OCDE, l'OIF et l'OIE ;
- à Lyon, qui est aujourd'hui reconnu comme un véritable hub en santé mondiale avec le siège du Centre internationale de recherche contre le cancer (CIRC), le bureau de l'OMS sur les urgences sanitaires et la future Académie de l'OMS.

Dans ce cadre, les crédits alloués à notre politique d'attractivité sont à la hausse cette année (2 985 000 € en PLF 2024), en soutien à plusieurs projets de rénovation et extension en cours d'Organisations et associations de droit international.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	15 402 886
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 987 840
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces	9 750 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 800 000
CPI	Cour pénale internationale	14 828 754
DJ	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000
HCR-CNDA	Haut-Commissariat aux Réfugiés - Cour nationale du droit d'asile	1 250 000
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 761 998
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565
Contributions ONU prévention et maintien de la paix	Contributions volontaires aux actions de prévention et de maintien de la paix menées par le Secrétariat des Nations unies	12 985 000
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	2 224 160
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 406 939
PNUE-740-BARCELONE-	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la	1 999 323

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

PAM	pollution - Plan d'action pour la Méditerranée	
UNESCO BO EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	7 366 000
Attractivité	Contributions en faveur de l'attractivité du territoire français pour les OI	2 985 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 048 615
<b>(A) Contributions en EUROS aux organisations des Nations unies</b>		<b>93 730 080</b>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique	24 085 123
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	43 259 148
OSCE – BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Budget unifié	14 824 427
OSCE - PSU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	2 500 000
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	3 339 359
<b>(B) Contributions en EUROS aux organisations hors Nations unies</b>		<b>110 262 058</b>
<b>Contributions internationales payables en EUROS</b>		<b>202 102 138</b>

### 3. Contributions internationales en devises (230 M€)

Une mesure nouvelle de 1 M€ est prévue pour rester sur une trajectoire ascendante des recrutements de jeunes experts associés (JEA), tout en prenant en compte l'inflation des coûts facturés par les Nations unies (identiques pour tous les pays donateurs). Pour couvrir le risque de change affectant les contributions internationales payables en devises, des ordres d'achat à terme de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 90 % des dépenses en devises. Le solde s'appuie sur les taux de change retenus dans le cadre de la budgétisation, notamment le dollar (1 €/1,07 USD) et le franc suisse (1 €/0,99 CHF) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 274 045
MTPi	« Mécanisme » ou Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (UN Mechanism for International Criminal Tribunals). Intitulé complet : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	2 918 376
OAA-USD	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 632 338
OACI - BO - USD	Organisation de l'aviation civile internationale - Budget ordinaire	1 144 838
OMS-USD	Organisation mondiale de la santé	11 305 557
ONU BR	Budget régulier de l'ONU	123 160 656
ONU-JEA et VNU-USD	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	7 944 258
OTICE-USD	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 035 103
PNUE-700	Fonds pour l'environnement du programme des Nations unies pour l'environnement	7 056 074
UNESCO BO USD	Budget ordinaire de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	8 224 443
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	4 287 804
<b>Contributions en dollars US</b>		<b>183 173 901</b>
OIT	Bureau international du travail	16 268 641
OIM	Organisation internationale pour les migrations	3 508 126
OMC	Organisation mondiale du commerce	9 029 095
OMS-CHF	Organisation mondiale de la santé	11 583 379
OMM	Organisation météorologique mondiale	3 089 571
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	731 437
<b>Contributions en francs suisses (taux de 0.99 CHF/1 €)</b>		<b>44 210 252</b>

OACI - BO - CAD	Organisation de l'aviation civile internationale	1 610 460
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	911 434
<b>Contributions en autres devises</b>		<b>2 521 894</b>

**ACTION (5,3 %)****05 - Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	80 601 738	38 937 645	<b>119 539 383</b>	0
Crédits de paiement	80 601 738	38 937 645	<b>119 539 383</b>	0

**Action 5****05 - Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2023
Autorisations d'engagement		<b>38 937 645</b>		
Crédits de paiement		<b>38 937 645</b>		

**Présentation générale**

Conformément à l'objectif relatif au renforcement de la sécurité internationale et de la sécurité des Français, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires dans ces champs sécuritaires. Son action régaliennne obéit à la double logique de défense des intérêts français et d'influence de long terme. À l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du programme 105 dédiés à cette coopération (action 5) se décomposent pour 2024, hors masse salariale, en 34 345 813 € de crédits d'intervention et en 4 591 832 € de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'Intérieur et des Armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 313 coopérants en 2023, dont 249 coopérants militaires techniques et 64 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme 105	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme, ainsi que les migrations irrégulières.

Titre et catégorie	AE=CP
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>34 345 813</b>
Transferts aux autres collectivités	34 345 813
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 591 832</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 591 832
<b>Total</b>	<b>38 937 645</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement courant (titre 3)	AE = CP
Soutien des coopérants	2 028 272
Changement de résidence et installation des coopérants et de leurs familles	1 503 064
Transport des coopérants et de leurs familles dans le cadre des mises en place, des retours définitifs et des missions	809 985
Frais de mission, de réception et de soutien de la direction de la coopération de sécurité et de défense	250 511
<b>Total</b>	<b>4 591 832</b>

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 4,34 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,25 M€.

**Dépenses d'intervention**

Dépenses d'intervention (titre 6)	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	12 276 939
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	7 516 458
Formation à l'étranger hors ENVR	933 220
Enseignement du français	3 154 468
<b>Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)</b>	<b>23 880 786</b>
Expertise auprès des armées	2 110 613
Expertise des forces de sécurité intérieure	1 928 784
<b>Total ingénierie de sécurité et de défense</b>	<b>4 039 396</b>
Appui à l'acquisition de capacités matérielles	5 577 054
Acheminement des matériels et équipements	848 577
<b>Total aide logistique directe aux partenaires</b>	<b>6 425 631</b>
<b>Total dépenses d'intervention</b>	<b>34 345 813</b>

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le Département au regard des directives gouvernementales françaises. Répertoire et comptabilisées sur le titre 6 de l'action 5, elles s'élèvent à 34,35 M€.

La DCSD investit les différents champs de la souveraineté des États et l'aide aux populations en apportant son soutien au renforcement des capacités des partenaires dans les divers domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Les actions d'intervention de cette direction déclinent toute la gamme de ces savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées par ses partenaires (États et organisation régionales).

Cette direction accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger ainsi que majoritairement au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise (ME) et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du **renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec l'expertise auprès des services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires, qui vont du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à contribution dans le cadre des formations dispensées (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;
- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- **de l'expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat.** Sont ainsi mis en œuvre :
  - des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaire ;
  - des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales.
- de **l'appui au service de santé des armées** pour accroître ses capacités par le biais de formation et de soutien aux hôpitaux militaire ;
- **du développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale.** Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 23,88 M€.

La formation recouvre en priorité les principaux modes d'actions suivants :

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

- la **formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France** (12,28 M€). Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants :
  - la formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
  - la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
  - l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
  - les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.
- la **formation en école nationale à vocation régionale - ENVR** (7,52 M€). La DCSD est partenaire aujourd'hui de vingt ENVR dans onze États : notamment au Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Djibouti, Cameroun, Gabon. Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement de quatre écoles à statut international (EIVR) et de huit centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur cogestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins exprimés.

Plusieurs mouvements impacteront les ENVR en 2024 :

- création d'une école de systèmes d'information et de commandement (SIC) en Côte d'Ivoire ;
- création d'une école de sécurité environnementale des parcs naturels (SEPN) en Afrique centrale, en coordination avec les Éléments français au Gabon ;
- accompagnement de la progression de l'École de Guerre Terre de Kinshasa (EGK) en République démocratique du Congo.

Au regard du contexte politico-sécuritaire en Afrique de l'ouest (Burkina Faso et Niger) :

- la relocalisation de l'Institut supérieur de logistique de Ouagadougou (ISLO, Burkina Faso) est à l'étude ;
- l'avenir de l'Institut supérieur d'études de protection civile de Ouagadougou (ISEPC, Burkina Faso) et de l'École des personnels paramédicaux des armées de Niamey (EPPAN, Niger) est à ce stade incertain ;
- l'avenir de l'école interministérielle de gestion coordonnée des frontières au Niger (partenariat avec l'Italie) fait également l'objet d'un suivi particulier.

Enfin, en 2024, la DCSD poursuivra sa réflexion afin de moderniser et dynamiser le réseau des écoles. Elle visera notamment à internationaliser le financement ou la gouvernance de certaines écoles opérant dans les domaines propres à rallier l'intérêt et les contributions d'acteurs internationaux.

- **l'enseignement du français** (3,15 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte. Les actions conduites sont essentiellement les suivantes :
  - mise en place et prise en charge financière d'experts de l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère : jeunes diplômés « français Langue Étrangère (FLE) » ainsi que missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) ;
  - mise en œuvre et financement de vacations aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français ;
  - mise à disposition de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement de la diffusion d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français en milieu spécifique de défense « En Avant ! ». Constituée d'une collection de 3 tomes et distribuée aujourd'hui à hauteur de 25 000

exemplaires, cette méthode a été développée par DCSD en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Préfacée du secrétaire général adjoint de l'ONU, directeur des OMP, la méthode « En Avant ! » prépare notamment les États contributeurs aux OMP à intervenir en environnement francophone ;

- offre de formation au Cours International de Français de Rochefort (CIFR). Cette formation de formateurs est destinée à des enseignants étrangers sélectionnés localement par nos ambassades.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 4,04 M€.

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- ***l'expertise auprès des forces de défense*** (2,11 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, d'études, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.
- ***l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure*** (1,93 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :
  - la lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ;
  - la police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ;
  - la police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
  - l'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 6,43 M€.

L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), équipement des centres de formation notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° Justification au premier euro  
105

- **l'appui à l'acquisition de capacités matérielles** (5,58 M€) pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous régionales (Force Conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et des surveillances aérienne et maritimes, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements, d'instruction et/ou d'intervention, permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, à la maîtrise des espaces maritimes, terrestre et aériens.
- **l'acheminement des matériels et équipements** (0,85 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	80 601 738	80 601 738
Rémunérations d'activité	57 694 796	57 694 796
Cotisations et contributions sociales	22 704 693	22 704 693
Prestations sociales et allocations diverses	202 249	202 249
Dépenses de fonctionnement	4 591 832	4 591 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 591 832	4 591 832
Dépenses d'intervention	34 345 813	34 345 813
Transferts aux autres collectivités	34 345 813	34 345 813
<b>Total</b>	<b>119 539 383</b>	<b>119 539 383</b>

**ACTION (12,9 %)****06 - Soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	148 769 562	142 383 140	<b>291 152 702</b>	110 000
Crédits de paiement	148 769 562	152 115 189	<b>300 884 751</b>	110 000

L'action n° 6 « Soutien » finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 126 M€ en AE et 132,9 M€ en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	148 769 562	148 769 562
Rémunérations d'activité	100 839 997	100 839 997
Cotisations et contributions sociales	46 586 051	46 586 051
Prestations sociales et allocations diverses	1 343 514	1 343 514
Dépenses de fonctionnement	124 043 140	132 675 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 043 140	132 675 189
Dépenses d'investissement	18 340 000	19 440 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 340 000	19 440 000
<b>Total</b>	<b>291 152 702</b>	<b>300 884 751</b>

**Action 6**

## 06 - Soutien

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 6 « Soutien » s'élèvent à 144 M€ en AE et 146 M€ en CP. Cette action regroupe les dépenses dites d'administration générale, mais aussi les dépenses relatives au fonctionnement des ressources humaines, à la transformation numérique et digitale du ministère ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques immobilières et de sécurité de nos emprises en France.

**1. Administration générale**

	AE	CP
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE total</b>	<b>27 791 474</b>	<b>27 791 474</b>
Frais de mission des services	7 747 442	7 747 442
Frais de représentation des services	595 000	595 000
Archives	2 111 750	2 111 750
Valise diplomatique	7 298 516	7 298 516
Fonctionnement des services en France	8 136 144	7 312 144
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	450 000	450 000
Achats en France et dépenses exceptionnelles	552 622	552 622
Parc automobile	900 000	900 000

L'activité Frais de mission des services en France est étroitement liée à l'activité politique et logistique du MEAE, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. Une hausse en PLF 2024 est prévue en raison, d'une part, de la forte augmentation constatée des billets d'avion qui se poursuit sur un rythme soutenu et, dans une moindre mesure, un effet périmètre avec la création de nouvelles enveloppes de frais de missions créées au bénéfice d'ambassadeurs thématiques et d'envoyés spéciaux récemment nommés (représentant du Président de la République pour le Liban, Envoyé spécial pour la reconstruction de l'Ukraine Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT). L'achat de billets dit « à contraintes » (tarifaires ou de trajets avec escales et aéroports alternatifs) reste privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est améliorée par le raccordement à un outil de réservations en ligne dans le cadre du marché voyageur actuel.

La répartition de la dotation des frais de représentation des services de l'administration centrale, dotée de 0,6 M€) est effectuée par le secrétariat du programme 105. Ces services sont constitués entre autres des différentes directions politiques et géographiques ainsi que des ambassadeurs thématiques. Dans le cadre de leurs activités diplomatiques, ils organisent diverses manifestations ou sont amenés à inviter leurs

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

interlocuteurs au restaurant. Les dépenses induites (sonorisation, traiteur, restaurant) sont imputées sur leurs enveloppes respectives quel que soit le lieu des réceptions.

La dotation de la direction des archives, en hausse de 0,8 M€, permet de poursuivre les différentes actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications. Elle permet en outre de couvrir les dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives, ainsi que l'organisation de colloques et d'expositions, dont plusieurs expositions.

La dotation de fonctionnement de la Valise diplomatique s'élève à 7,3 M€ en AE et CP, en augmentation par rapport à 2023, en raison de la hausse constatée depuis 2020 des prix du transport aérien et du fret. Plusieurs marchés voient leurs coûts augmenter, notamment pour l'affranchissement et le fret valise. La dotation sera complétée en gestion par des rétablissements de crédits, pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « muti-technique-muti-services » (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadrices et des ambassadeurs.

La dotation de l'activité achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger. Cette rubrique repose sur une gestion à flux tendu des besoins exprimés par les postes. La forte augmentation du coût des matières premières, répercutée sur les tarifs en vertu des clauses de révision des prix prévues dans les marchés publics passés par le MEAE, explique la hausse de cette dotation.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, sur un marché UGAP, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément à la politique gouvernementale en matière de transition écologique. La flotte de véhicules du ministère en administration centrale, qui a baissé de 38 % depuis 2010, comprend aujourd'hui un tiers de véhicules électriques ou hybrides. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité. La forte augmentation du prix des carburants et le coût des véhicules hybrides ou électriques conduisent à une augmentation tendancielle de 0,3 M€ de cette dotation.

## 2. Ressources humaines

	AE = CP
<b>RESSOURCES HUMAINES total</b>	<b>16 987 765</b>
Formation	6 653 865
Action sociale	7 613 700
Divers	1 670 200
Accompagnement VI, contractuels et experts	1 050 000

Le budget de la ligne formation s'élève à 6,65 M€ en 2024. Sur ces 6,6 M€, 0,80 M€ seront dédiés au bureau des stages et de l'apprentissage (pour les dépenses liées aux gratifications des stagiaires et frais de scolarité des apprentis), 0,53 M€ aux dépenses liées à l'organisation des concours et 4,54 M € aux formations dans le cadre de l'école pratique des métiers de la diplomatie (EDI).

A ce jour, l'EDI repose sur plusieurs structures de formation déjà existantes : l'Institut diplomatique et consulaire (IDC), l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires (IFAAC), le Centre de formation linguistique (et de préparation aux concours) dit CFL, le Centre de formation continue (CFC), et le Collège des hautes études de l'institut diplomatique (CHEID). Elle regroupe également la nouvelle Académie diplomatique d'été, lancée en 2021, et le centre audiovisuel et de la formation en ligne (CAFL).

La dotation 2024 accompagnera la transformation de l'EDI en académique diplomatique et consulaire, conformément à la volonté du président de la République exprimée à la suite des états généraux de la diplomatie. La création de l'académie diplomatique vise à améliorer et diversifier le catalogue de formation continue dès 2024, mais aussi de toucher de nouveaux publics (fonctionnaires d'autres administrations, secteur privé, diplomates étrangers). Un préfigurateur a été nommé et sera chargé de définir les lignes d'action qui accompagneront la transformation de l'école pratique dans le courant de l'année 2024. A cela s'ajoute le doublement attendu des activités de la délégation à l'encadrement supérieur (DESE), dont les crédits relèvent du périmètre de l'EDI.

Afin de permettre aux agents en poste à l'étranger de continuer à se former, des crédits seront délégués, destinés à financer les déplacements vers la France, notamment pour les agents de droit local ou pour les agents qui doivent acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mutation. Pour encourager le développement de formations sur place, également prises en charge par ces délégations de crédits, et tenir compte d'une augmentation constante des coûts des billets d'avion et des prises en charge, une enveloppe d'1,4 M€ sera dédié aux postes.

L'activité « divers » (1,67 M€ en AE=CP) recouvre les prises en charge d'aménagements de poste de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers, informatiques mais aussi des prestations. Des actions de communication et de sensibilisation autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charge afin de permettre au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice et aux contentieux, aux remboursements des mises à disposition, à l'impression de l'annuaire diplomatique ainsi que le versement de la contribution au Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et, le cas échéant, au titre du dispositif des nominations équilibrées. Enfin, cette ligne couvre également les dépenses liées aux frais de justice, aux contentieux et à la protection fonctionnelle avec des dossiers, en augmentation très significative en 2023 compte tenu de la dégradation de la situation politique dans plusieurs pays de la bande sahélo-saharienne notamment.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux (1,05 M€ en AE=CP), des agents contractuels et experts sera majoritairement consacré au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents. Après une légère augmentation fin 2021, le montant de ces cotisations a été revu à la hausse en cours d'année 2023 par le prestataire. Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, ainsi que les dépenses d'accompagnement des agents contractuels en fin de mission (formation, aide au retour à l'emploi y compris les frais de gestion dans le cadre d'une convention conclue avec pôle emploi).

### 3. Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	58 021 000	57 530 732
Services bureautiques	13 571 000	13 650 000



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

Postes de travail	11 000 000	11 000 000
Solutions d'impression	571 000	650 000
Télécommunications individuelles	2 000 000	2 000 000
<b>Services d'infrastructures</b>	<b>24 400 000</b>	<b>25 200 000</b>
Services d'hébergement applicatif	2 500 000	3 200 000
Services de transport de données	15 700 000	15 500 000
Services de sécurité du SI	6 200 000	6 500 000
<b>Services applicatifs</b>	<b>19 050 000</b>	<b>17 680 732</b>
Domaine ressources humaines	4 100 000	3 900 000
Domaine finances	2 000 000	2 000 000
Domaine gestion documentaire	3 800 000	3 280 000
Domaine action diplomatique	2 200 000	2 220 000
Domaine des moyens généraux	750 000	1 500 732
Domaine gestion du système d'information	6 200 000	4 800 000
<b>Services mutualisés</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du numérique (DNUM).

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communications, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. En pleine coordination et avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau privé mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élève à 58 M€ en AE et 57,5 M€ en CP, soit une augmentation de 7 M€ en AE et 3,5 M€ en CP par rapport à 2023.

Les crédits programmés en 2024 s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE, et réaffirmées à la suite des états généraux de la diplomatie. L'effort portera plus particulièrement sur la modernisation du ministère, notamment des méthodes de travail mais également des relations avec les usagers, tout en renforçant le niveau de sécurité du système d'information (SI) du ministère face aux menaces cyber.

**Services bureautiques : 13,57 M€ en AE et 13,65 M€ en CP**

Grâce aux investissements de la dernière décennie, nos infrastructures ont globalement bien résisté, mais leur modernisation, entamée grâce aux mesures nouvelles obtenues en LFI 2021, 2022 et 2023, nécessite d'être poursuivie en 2024.

Sur l'activité poste de travail (11 M€ en AE et en CP), l'accélération du télétravail au sein de l'Administration conduit la DNUM, conformément aux recommandations de la DGAFP et dans une logique éco-responsable, à effectuer des dons d'écrans décommissionnés aux agents effectuant au minimum deux jours de télétravail effectif par semaine.

Les budgets 2021, 2022 et 2023 de la DNUM auront permis la dotation en outils de mobilité à 98 % des agents éligibles affectés en administration centrale et à l'étranger. Le complément de dotation envisagé pour 2024 prend en compte l'accroissement annoncé d'environ 150 ETP. Ce parc de matériels nécessite une évolution significative du tendancier afin d'en assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) et en condition de sécurité (MCS), les ordinateurs portables étant plus onéreux et moins durables que les stations fixes.

La rubrique solutions d'impression recouvre la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale. En diminution par rapport à 2022, la dotation de 2023 s'explique par la rationalisation du parc avec le remplacement de la moitié des copieurs couleur par des modèles n'imprimant qu'en noir et blanc.

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles (2 M€ en AE et en CP) sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (solutions de projection et studios de visioconférence) mis à disposition dans les services en administration centrale et dans les postes diplomatiques. Ces mises à disposition se font soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage), soit sous la forme d'abonnement par de la facturation individuelle ou collective. Les acquisitions de ces matériels ont été effectuées sur les exercices 2021 et 2022 et fin 2023 avec notamment la migration du parc de smartphone Smarteo vers la solution DPhone afin de renforcer la protection des informations sensibles dans le contexte mis en lumière par l'affaire Pegasus et la diffusion large des outils de piratage des smartphones. Issue du projet interministériel TMSI (Téléphonie mobile sécurité interministériel), la solution DPhone propose un niveau de protection supérieur.

### **Services d'infrastructures : 24,40 M€ en AE et 25,20 M€ en CP**

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement sécurisé du SI du ministère. Les services de transport de données en France, le MAN (Métropolitain Area Network) et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (15 700 000 € en AE et 15 500 000 € en CP). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation. A ce titre, le projet WAN (Wide Area Network) est un projet de modernisation global de notre réseau informatique privé à travers le monde amorcé en 2021.

Les 5,9 M€ d'AE de mesures nouvelles votées en LFI 2021 (dont 1,61 M€ ont été décaissés en 2023) ont permis la rénovation des équipements d'infrastructures gage de résilience et d'absorption de la charge liée aux nouveaux usages (mobilité, visioconférence, partage de fichiers massifs etc.), tout en maîtrisant et optimisant le transport de nos données. Les échanges de données s'appuient du reste sur des moyens de communication chiffrés afin de garantir leur inviolabilité. La dématérialisation des nombreuses procédures et pièces jointes associées (comptabilité, visas, dossiers étudiants...), nécessite également d'accroître les débits du réseau que la DNUM a estimé à 1 M€ annuel en tendanciel. Cette estimation se justifie en partie, par le coût des communications à l'international qui ne diminue pas suffisamment rapidement pour compenser la hausse parallèle des besoins de bande passante. Aussi, 0,3 M€ seront consacrés à la dotation de moyens satellitaires légers et projetables très rapidement de manière à pallier aux coupures des liens terrestres connectant nos implantations à l'étranger en cas de panne ou lors de crises politiques ou catastrophes naturelles.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif sont destinés au maintien en condition opérationnelle (MCO) et en condition de sécurité (MCS) des matériels d'infrastructure et à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs.

### **Services applicatifs : 19,05 M€ en AE et 17,68 M€ en CP**

L'enveloppe allouée aux projets informatiques est répartie en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

S'agissant du domaine de la gestion du système d'information, les crédits permettront la modernisation des différents composants de la filière de développement avec la mise en extinction progressive de la filière Hornet, la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

Outre le projet de refonte global de la messagerie interpersonnelle du ministère (sortie progressive de l'environnement de l'éditeur Microsoft) qui a conduit à sélectionner la solution portée par la PME française Bluemind, un accent particulier sera appliqué à la mise en œuvre de l'outillage en intelligence artificielle et des solutions pour un meilleur traitement des données (cartographie, recensement, catalogage et mise en qualité)

Le domaine ressources humaines comprend essentiellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirhius et de l'ensemble de ses applications satellites (SAGAIE, PrevoirRH, ...) dont la refonte de l'application de gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Il s'agit d'accélérer en 2024 le processus de modernisation et de fiabilisation du système d'information RH ainsi que de consolider le portail destiné aux démarches des agents du ministère.

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

Les crédits prévus pour le domaine finances sont destinés aux développements et au maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS totalement déployé en 2022 et dédié à la gestion comptable à l'étranger. 0,6 M€ sont consacrés au MCO.

Les crédits alloués à la gestion documentaire, ont pour objet la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam et de sa déclinaison ministérielle Saphir. Des évolutions fonctionnelles ainsi que l'ajout de modules supplémentaires sont inscrits au plan de charge de l'application. Il permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. La particularité de ce projet est d'assurer l'interfaçage du portail de la correspondance diplomatique (Diplomatie) afin d'assurer l'archivage automatisé de ces données essentielles.

Le domaine action diplomatique regroupe notamment les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de circulation de l'information diplomatique, répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, sa refonte est aujourd'hui indispensable de manière à faire évoluer l'outil : la séparation des correspondances politiques des autres flux relevant de la gestion administrative et du fonctionnement des services du ministère est un prérequis pour augmenter le niveau de protection des informations sensibles dans un contexte de cybersécurité de plus en plus agressif. Par ailleurs, une refonte du moteur de recherche de l'application est inscrite à l'agenda.

Les crédits du domaine des moyens généraux sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national.

**Services mutualisés : 1 M€ en AE et en CP**

Le budget alloué à cette opération est utilisé pour consolider les outils de pilotage de la Direction, principalement l'extension du service de visualisation des données qui permet différentes formes de restitutions nécessaires à la gouvernance du SI. Cette opération prend également en compte le contrat de support premier Microsoft pour couvrir l'assistance et permettre les mises à jour des logiciels bureautiques déployés dans le SI.

Notons qu'un budget significatif sera consacré aux formations des agents dans les domaines des technologies nouvelles : intelligence artificielle (IA), science de la donnée (DATA), infrastructures en nuage (cloud) et cybersécurité.

**4. Politique immobilière**

	AE	CP
<b>DÉPENSES D'IMMOBILIER total :</b>	<b>26 988 992</b>	<b>29 645 007</b>
Entretien et maintenance courants à Nantes	506 000	506 000
Entretien et maintenance courants en Île-de-France	8 580 000	8 000 000
Locations et charges locatives en Île-de-France	2 111 462	2 484 079
Énergie et fluides Nantes	350 400	1 174 600
Énergie et fluides en Île-de-France	1 159 200	3 978 700
Décoration et patrimoine	1 000 000	1 000 000
Loyer La Courneuve	0	5 110 000
Entretien lourd France	11 600 000	14 100 000

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché multi-services qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien

courant (remise en peinture, revêtements de sol, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative). Les montants demandés prennent en compte des besoins accrus en matière de maintenance en raison de la vétusté de certains locaux, de la revalorisation annuelle du marché telle que prévue au contrat, ainsi que de l'inflation constatée (+10 %) sur les matières premières et les transports.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés multi-techniques et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain, facturée par le ministère des Armées, pendant la durée des travaux du projet ERA (300 agents). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux du boulevard des Invalides, facturée par le ministère de l'Intérieur, Elle finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords-cadres interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz qui font l'objet d'engagements juridiques tous les 2 ans, les prochains étant prévus en 2025. Le renchérissement des coûts de l'énergie a un impact très substantiel sur cette enveloppe.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français tels que l'Hôtel du Ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud, ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Le budget sert, enfin, à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobilier et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger. La hausse moyenne de 11 % constatée sur les coûts des matières premières et du transport conduit à une augmentation de la dotation allouée.

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public / privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 millions d'euros.

L'activité entretien lourd France fait l'objet d'une dotation de 11,6 M€ en AE et 14,1 M€ en CP. En 2024, les principales opérations concerneront les sites de Paris et Nantes, de La Celle-Saint-Cloud et de Strasbourg. Au Quai d'Orsay seront poursuivis les travaux de modernisation et de mise en accessibilité du bâtiment administratif et de l'hôtel du Ministre (alimentation électrique). Des études seront menées pour le réaménagement de l'entrée du 37, Quai d'Orsay, le réaménagement du sous-sol de l'hôtel du Ministre et le changement des menuiseries du bâtiment administratif. A la Celle-Saint-Cloud seront réalisés les études et consultations pour les opérations liées aux menuiseries et à la toiture, à la restauration des salons et des travaux sur les voiries et réseaux. A Nantes, les opérations majeures (extension du centre des archives diplomatiques, construction d'un nouveau bâtiment) sont en cours de programmation, la définition des besoins se faisant conjointement avec la direction de l'immobilier de l'État. En 2024 démarreront les opérations de rénovation de l'éclairage interne et la sécurisation des installations techniques du site de Breil et le remplacement d'ascenseurs sur plusieurs des sites. A Strasbourg doivent commencer les travaux sur les menuiseries extérieures et l'annexe du bâtiment de la Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe.

A la suite des états généraux de la diplomatie, deux priorités ont été arrêtées : le financement de la transition écologique du parc immobilier en administration centrale et l'amélioration des conditions de travail des agents. Un montant de 1,4 M€ permettra d'engager des études préliminaires afin d'optimiser le fonctionnement du réseau thermique des bâtiments parisiens. Ces crédits seront aussi mobilisés afin de rénover les menuiseries du Quai d'Orsay et de remettre en état la gestion technique du site de Convention. A

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° Justification au premier euro  
105

Nantes, il s'agira de sécuriser les installations techniques et de lancer de nouvelles études prospectives pour les travaux à venir dans le cadre du SPSI nantais. Par ailleurs, 1,8 M€ sera consacré à la mise en œuvre d'opérations portant sur la rénovation des blocs sanitaires et des ascenseurs au Quai d'Orsay ainsi qu'à la réalisation d'études en vue du déploiement de nouveaux espaces de travail.

### 5. Sécurité en France

	AE = CP
<b>SÉCURITÉ FRANCE total :</b>	<b>14 275 839</b>
Contrats de gardiennage en France	8 308 227
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	3 200 000
Sécurité incendie en France	2 767 612

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des implantations du ministère à Paris et à Nantes s'élève à 8,3 M€. Une convention a été établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour la réalisation de ces prestations de sécurité active. Cette ligne budgétaire est en augmentation par rapport à 2023 afin de suivre l'inflation dans le secteur de la sécurité, particulièrement en tension en 2024 avec l'organisation des Jeux Olympiques à Paris.

3,2 M€ en AE et CP seront consacrés en 2024 à la sécurité passive en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. En investissement, un renforcement de la sécurité des sites nantais (Breil I et IV) est programmé ainsi que les accès parking du site Convention.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie nécessite la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est presque entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

## **ACTION (34,9 %)**

### 07 - Réseau diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	467 959 453	322 932 491	<b>790 891 944</b>	5 050 000
Crédits de paiement	467 959 453	311 394 655	<b>779 354 108</b>	5 050 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 « Réseau diplomatique » regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (203,6 M€ en AE et 203,4 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (85,9 M€ en AE et 77,4 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	467 959 453	467 959 453
Rémunérations d'activité	384 429 483	384 429 483
Cotisations et contributions sociales	81 339 957	81 339 957
Prestations sociales et allocations diverses	2 190 013	2 190 013
Dépenses de fonctionnement	217 119 411	217 119 411
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	217 119 411	217 119 411
Dépenses d'investissement	105 813 080	94 275 244
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	105 813 080	94 275 244
<b>Total</b>	<b>790 891 944</b>	<b>779 354 108</b>

**Action 7**

## 07 - Réseau diplomatique

**1) Fonctionnement des ambassades**

	AE = CP
<b>FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total</b>	<b>114 485 715</b>
Fonctionnement courant	54 055 655
Frais de représentation de la RP UNESCO	50 060
Frais de représentation	13 000 000
Voyages et missions statutaires	17 700 000
Énergie et fluides postes	16 500 000
Téléphone et internet postes	7 200 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000
Gestion RH	2 980 000

L'activité fonctionnement courant représente 43 % (contre 44 % en PLF 2023 et 46 % en 2022) des moyens de fonctionnement des postes à l'étranger. Recouvrant les dépenses récurrentes, et majoritairement contraintes, cette activité comprend notamment une large couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile. Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse : extension du périmètre des externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local sur les fonctions support, révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Pour contenir ces coûts, le ministère fixe l'objectif d'une remise en concurrence régulière, tous les trois ou quatre ans, pour réduire les prix ou améliorer les prestations, ainsi que d'une coordination avec les opérateurs pour être localement en meilleure position de négociation.

Les frais postaux et de valise diplomatique diminuent en raison de la dématérialisation des envois. Mais le renchérissement du fret aérien neutralise les gains. Les dépenses d'activité des services ou qui touchent aux conditions matérielles de travail des agents évoluent pour leur permettre de travailler efficacement (frais

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

de tournées dans la zone de compétence, frais de fonctionnement des services de presse, fournitures, mobilier, petit matériel). Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire (taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes).

Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. En 2023, après deux années de crise sanitaire et une reprise progressive en 2022, les postes à l'étranger organisent à nouveau des réceptions au titre de leur activité de représentation ; c'est en particulier le cas à l'occasion de la fête nationale, sur financement de mécènes (rattachement par voie de fonds de concours). Le coût des denrées alimentaires a fortement augmenté depuis 2022, en raison de la pénurie des matières premières et de la hausse des prix afférente. Cette enveloppe est donc en hausse de 5,7 % par rapport à la LFI 2023. Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à couvrir les frais de représentation de la Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO.

L'activité voyages et missions comprend : (i) les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ; (ii) le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger. Dans le cadre du PLF 2024, cette activité constitue désormais le deuxième poste de dépense, soit 14 % des moyens alloués au fonctionnement des postes à l'étranger.

Les crédits de la formation linguistique sont destinés à dispenser une formation linguistique dans la langue du pays aux agents des postes à l'étranger (hors direction générale du Trésor), essentielle pour l'adaptation à leur environnement de travail. Les dotations pour 2024 permettront de répondre aux demandes des postes.

La demande des postes reste très forte pour des stages (activité gratification des stagiaires) qui s'échelonnent entre deux et six mois et qui offrent à des étudiants l'opportunité d'une expérience professionnelle à l'étranger.

Dans l'esprit des circulaires du 25 juillet 2022 (sobriété énergétique) et 25 février 2020 (administrations éco-responsables), les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergie et fluide (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires), raison pour laquelle une hausse significative a été enregistrée en LFI 2023. Les postes font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. Après une augmentation notable en LFI 2023 afin de couvrir les hausses liées à ces facteurs exogènes, non couvertes intégralement par la maîtrise des coûts, cette enveloppe est contenue en PLF 2024.

L'activité téléphone et internet postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations. Cette enveloppe est maintenue au même niveau que la LFI 2023.

L'activité contentieux et transactions sur contrats ADL identifie les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuels relèvent du titre 2). Cette enveloppe est maintenue au même niveau que la LFI 2023.

L'activité véhicules et gros matériels a été affectée par la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, qui s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique. Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc de chaque ambassade. Dans les pays où cela est réaliste, les postes sont incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Dans certains pays, les véhicules sont soumis à un usage intense qui implique une vigilance accrue. Cette enveloppe est maintenue au même niveau que la LFI 2023.

## 2) Immobilier à l'étranger

La politique immobilière du MEAE est assise sur deux supports budgétaires : le programme 105 et le compte d'affectation spéciale (CAS) 723, géré par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

	AE	CP
<b>IMMOBILIER A L'ETRANGER total :</b>	<b>113 656 899</b>	<b>105 156 899</b>
Entretien et maintenance	10 948 912	10 948 912
Entretien lourd	68 456 000	59 956 000
Locations	34 251 987	34 251 987

Les crédits alloués à l'entretien et à la maintenance à l'étranger sont destinés à couvrir l'ensemble des besoins du réseau diplomatique dès la programmation initiale de leur budget de fonctionnement. Cette rubrique est relativement stable (+2,8 %) en raison de la poursuite des efforts d'entretien régulier du bâti qui permettent d'éviter toute dégradation des emprises du MEAE à l'étranger. L'entretien courant des emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État) relèvent du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

La dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger, en augmentation par rapport à 2023, est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Le MEAE met en œuvre les priorités du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2021-2025, avec aujourd'hui 188 projets structurants (contre 30 précédemment).

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels parmi lesquels la rénovation de la résidence de France à La Marsa, l'installation de la chancellerie consulaire dans le bâtiment de l'ambassade à Copenhague, le regroupement de l'institut français et du consulat général à Barcelone, la restructuration de l'institut français d'Amérique latine (IFAL) à Mexico, la rénovation structurelle de l'ambassade à Zagreb suite aux séismes, la rénovation des bureaux, de la résidence et des logements au consulat général à Lagos, la réfection des parkings souterrains de l'ambassade à Washington, le regroupement dans l'actuelle résidence de l'ambassade à Madrid, la restauration des façades intérieures et le remplacement de certaines menuiseries de l'ambassade à Lisbonne, la rénovation des installations intérieures de la résidence à Dublin, la rénovation technique et énergétique du campus à Canberra qui deviendra le premier bâtiment à énergie positive de notre réseau diplomatique...

Les interventions d'entretien lourd, plus techniques, comprennent chaque année des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds.

Afin de répondre aux engagements pris dans le cadre des États-Généraux de la diplomatie, une enveloppe supplémentaire de 4,8 M€ en AE et 2,8 M€ en CP est mobilisée pour la transformation écologique et l'amélioration des conditions de travail des agents. Ces crédits seront utilisés dans différents pays pour la rénovation et la construction de nouveaux logements pour des opérations de rénovation énergétique du parc immobilier et pour des mises en conformité électrique et incendie et retrait de matériaux amiantés.

La dotation prend également en compte une hausse de 15 % en moyenne des coûts de revient (matières premières, énergie).

Les locations immobilières à l'étranger représentent 420 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises - 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme	n°	Justification au premier euro
105		

L'augmentation de la dotation s'explique par les surcoûts liés aux prises à bail temporaire dans le cadre de relocalisations d'ambassades, par une tendance haussière des coûts locatifs, notamment à l'occasion du renouvellement des baux ainsi qu'un taux de change euro/dollar défavorable.

**3) Indemnités de changement de résidence**

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	24 259 673

Le montant des crédits de l'activité indemnités de changement de résidence évolue en fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste. Environ 83 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France. Le fret aérien a connu une forte augmentation des prix ces deux dernières années et la même tendance se retrouve sur les prix du fret maritime qui poursuivent leur hausse. Ce renchérissement est pris en compte dans la hausse prévue au PLF 2024.

Le reliquat de 17 % est destiné à financer les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi que les frais collatéraux dus à la crise sanitaire (hausse du prix des billets, frais de quarantaine, le cas échéant), et la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux. Ici encore, la forte augmentation constatée du prix des billets d'avion est intégrée dans la dotation au PLF 2024.

**4) Sécurité à l'étranger**

	AE	CP
<b>SÉCURITÉ ÉTRANGER total</b>	<b>70 530 204</b>	<b>67 492 368</b>
Gardiennage	23 000 000	23 000 000
Sécurité passive (fonctionnement et investissement)	33 030 204	29 992 368
Missions d'audit de sécurité	5 400 000	5 400 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000	2 600 000
Véhicules blindés	6 700 000	6 700 000

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation (+2 M€ en 2024), en raison des revalorisations annuelles obligatoires des salaires prévues par les législations locales entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation. Cette augmentation s'explique également en raison de la forte dégradation sécuritaire que connaissent certains pays depuis 2015 tels que la Libye, l'Irak, Haïti, le Burkina Faso mais aussi du redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers. Pour maîtriser au maximum l'augmentation des crédits consacrés à cette partie de la sécurité active des emprises françaises, les postes sont appelés à remettre en concurrence régulièrement et mutualiser les contrats de gardiennages de leurs sites.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéoprotection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements/adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection. Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Parallèlement, l'acquisition de matériels nouveaux dans le cadre des projets d'investissements en sécurité passive engendre un accroissement des besoins de maintenance. Aussi, l'augmentation de cette ligne budgétaire depuis 2020 se poursuit en cohérence avec les investissements réalisés.

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes sont en hausse du fait de l'augmentation des coûts de transport, ainsi que de la dégradation des conditions sécuritaires. L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des Armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de mettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel. Elles concourent également au renouvellement du parc de véhicules blindés. L'étendue du réseau des emprises françaises à l'étranger nécessite que soit poursuivie cette mise à niveau des installations de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et une homogénéisation des installations de sécurité passive sur la base de critères déterminés en fonction du niveau de risques sécuritaires. Les crédits d'investissement ont été notamment consacrés ces dernières années à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

Les crédits demandés doivent permettre de finaliser la sécurisation des ambassades, consulats généraux, résidences et instituts français, pour lesquels des travaux ont été initiés en 2023 ; poursuivre la mise à niveau des sites diplomatiques et instituts français des pays sensibles relevant de l'arc de crise et également de la zone « à risques modérés ». De surcroît, le besoin de sûreté électronique renforcé en matière cyber est de plus en plus pressant au sein de nos représentations. De plus, la DSD organise les audits de sûreté du réseau culturel et scolaire français (environ 0,2 k€/an), et finance également certains travaux dans les instituts français.

Concernant les dépenses relatives aux véhicules blindés, le renouvellement progressif du parc automobile va être poursuivi avec pour objectif un âge de réforme maximal de 10 ans. Dans les zones les plus exposées, où les déplacements nécessitent une escorte en véhicules blindés suiveurs, le renforcement de ce segment du parc a été opéré. Par ailleurs, ce parc automobile qui représente désormais près de deux cents véhicules répartis sur quarante postes, nécessite que l'on attache une attention toute particulière à son entretien ce qui représente une dépense en forte augmentation dans un contexte d'inflation.